



Prospectus simplifié

Le 17 mai 2013

Actions de série A

Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré
Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe
Catégorie Scotia de dividendes canadiens
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes
Catégorie Scotia mixte actions américaines
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux
Catégorie Scotia mixte actions internationales
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

Actions de série M

Catégorie Scotia de rendement à court terme
Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré
Catégorie Scotia d'obligations de sociétés canadiennes à rendement en capital
Catégorie Scotia de dividendes canadiens
Catégorie privée Scotia d'actions canadiennes
Catégorie privée Scotia de dividendes américains
Catégorie privée Scotia d'actions américaines

Veuillez noter que les fonds et les portefeuilles qui précèdent sont tous des catégories de Catégorie Société Scotia inc.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Fonds Scotia et les titres qu'ils offrent aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Les titres des fonds ne peuvent être offerts et vendus aux États-Unis que conformément à des dispenses d'inscription.

Table des matières

Introduction	i
Information propre à chacun des Fonds	1
Catégorie Scotia de rendement à court terme	4
Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré	7
Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe	10
Catégorie Scotia d'obligations de sociétés canadiennes à rendement en capital	13
Catégorie Scotia de dividendes canadiens	16
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes	18
Catégorie Scotia mixte actions américaines	20
Catégorie privée Scotia d'actions canadiennes	22
Catégorie privée Scotia de dividendes américains	24
Catégorie privée Scotia d'actions américaines	26
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux	28
Catégorie Scotia mixte actions internationales	30
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	32
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia ...	35
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	38
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	41
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	44
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ?	46
Modalités d'organisation et de gestion des Fonds	54
Achats, substitutions et rachats	56
Services facultatifs	59
Frais	60
Incidence des frais d'acquisition	62
Rémunération du courtier	62
Incidences fiscales pour les investisseurs	63
Quels sont vos droits ?	65

Introduction

Dans les présentes :

Banque Scotia comprend La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia), la Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (Trust Scotia), Gestion d'actifs Scotia S.E.C., Placements Scotia Inc. et Scotia Capitaux Inc. (y compris ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE, chacune une division de Scotia Capitaux Inc.);

conseil renvoie au conseil d'administration de la société;

Fiducies renvoie aux Fonds Scotia qui sont structurés comme des fiducies de fonds commun de placement et qui émettent des parts;

fonds s'entend d'un Fonds Société qui est offert aux fins de vente aux termes du présent prospectus simplifié;

Fonds de référence renvoie à chacun des fonds suivants : au Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (à l'égard de S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré), au Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (à l'égard de S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes), au Fonds Scotia de revenu canadien (à l'égard de S.E.C. Scotia de revenu canadien) et à tout autre organisme de placement collectif (un « OPC ») qui est un fonds de référence à l'égard d'un contrat à terme de gré à gré, et un *Fonds de référence* renvoie à l'un d'eux;

Fonds S.E.C. renvoie à S.E.C. Scotia de revenu canadien, à S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, à S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré et à tout autre fonds structuré en société en commandite constitué à l'occasion dans lequel un ou plusieurs Fonds Société peuvent investir et un *Fonds S.E.C.* renvoie à l'un d'eux;

Fonds Scotia renvoie à tous nos OPC et aux séries de ceux-ci qui sont offerts aux termes de prospectus simplifiés distincts sous la bannière des *Fonds Scotia* et comprend les OPC Scotia offerts aux termes du présent prospectus simplifié;

Fonds Société renvoie aux Fonds Scotia qui sont des catégories de la société et un *Fonds Société* renvoie à l'un d'eux;

fonds sous-jacent s'entend d'un OPC (soit un Fonds Scotia ou un autre OPC) auquel un fonds investit;

gestionnaire, GAS, nous, notre et nos renvoient à Gestion d'actifs Scotia S.E.C.;

Loi de l'impôt renvoie à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);

Portefeuilles ou Catégories Portefeuille renvoient aux Catégories Portefeuille INNOVA Scotia offertes aux fins de vente aux termes du prospectus simplifié et *Portefeuille ou Catégorie Portefeuille* renvoient à l'un d'eux;

porteur de titres renvoie aux actionnaires d'un Fonds Société ou aux porteurs de parts d'une Fiducie ou d'un Fonds S.E.C., selon le cas;

société renvoie à Catégorie société Scotia inc.;

titres d'un fonds renvoie aux parts ou aux actions d'un fonds, selon le cas;

titres de référence renvoie aux titres de portefeuille détenus par un fonds de référence.

Le présent prospectus de placement simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée relativement aux fonds et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur. Il se divise en deux parties. La première partie, qui va de la page 1 à la page 45, contient de l'information propre à chacun des fonds offerts en vente aux termes du présent prospectus simplifié. La deuxième partie, qui va de la page 46 à la page 65, contient de l'information générale sur tous les fonds offerts en vente aux termes du présent prospectus simplifié ainsi que sur les risques généraux associés à un placement dans les OPC, et les noms des entreprises chargées de la gestion des fonds.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chaque fonds dans la notice annuelle, le dernier aperçu du fonds, les derniers états financiers intermédiaires et annuels déposés et le dernier rapport de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires déposés. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de la notice annuelle, de l'aperçu des fonds et des états financiers des fonds ainsi que des rapports de la direction sur le rendement du fonds en composant le 1-800-387-5004 pour le service en français ou 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour le service en anglais, ou en les demandant à votre représentant en épargne collective. Vous trouverez également ces documents sur notre site Web au www.fondsscotia.com.

De plus, ces documents et d'autres renseignements concernant les fonds se trouvent sur le site Web www.sedar.com.

Information propre à chacun des fonds

Les fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié font partie de la famille des Fonds Scotia. Chaque fonds est une catégorie distincte d'actions d'OPC de la société et chaque catégorie est divisée en une ou plusieurs séries distinctes. Chaque fonds est lié à un portefeuille de placements ayant ses propres objectifs de placement. Chaque action d'une série représente une participation égale et indivise dans la partie de l'actif net du fonds attribuable à cette série. Chaque série comporte ses propres frais et calcule le cours de ses propres actions. Les fonds offrent des actions de série A et/ou de série M.

Les séries comportent des frais de gestion différents et s'adressent à différents investisseurs. Les actions de série A sont offertes à tous les investisseurs. Les actions de série M sont offertes aux investisseurs qui ont signé une convention de gestion carte blanche avec Gestion d'actifs Scotia S.E.C. ou avec Trust Scotia. Vous trouverez des détails sur les différentes séries d'actions à la rubrique *À propos de la série d'actions*.

Descriptions des fonds

Dans les pages qui suivent, vous trouverez la description détaillée de chacun des fonds pour vous aider à prendre une décision quant au choix de placements. Le texte de chaque rubrique dans la description de chaque fonds vous indique ce qui suit :

Détail du fonds

Il s'agit d'un bref aperçu de chaque fonds : sa date de création et son admissibilité pour les régimes enregistrés, comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE), les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI), les fonds de revenu viager (FRV), les comptes de retraite avec immobilisation des fonds (CRIF), les fonds de revenu de retraite immobilisés (FRRI), les régimes d'épargne-retraite immobilisés (RERI), les fonds de revenu de retraite prescrits (FRRP) et les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI).

Tous les fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié sont, ou devraient être, des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour des régimes enregistrés. Dans certains cas, il se peut que nous devions limiter l'achat d'actions de certains fonds par certains régimes enregistrés.

Quels types de placements le fonds fait-il ?

Cette rubrique vous indique les objectifs de placement fondamentaux du fonds et les stratégies qu'il utilise pour tenter de réaliser ces objectifs. Tout changement apporté aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des placements qui tirent leur valeur du prix d'un autre placement ou des fluctuations anticipées des taux d'intérêt, des taux de change ou des indices boursiers. Les instruments dérivés sont habituellement des contrats conclus avec une autre partie en vue d'acheter ou de vendre un bien à une date ultérieure et à un prix convenu. Les options, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés et les swaps constituent des exemples d'instruments dérivés.

- Les *options* confèrent généralement à leur porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Le porteur de l'option verse habituellement à l'autre partie un paiement en espèces, appelé prime, pour avoir convenu de lui accorder l'option.
- Les *contrats à terme de gré à gré* constituent des ententes visant la vente ou l'achat d'un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Les parties doivent conclure le marché ou parfois verser ou recevoir un paiement en espèces même si le prix a fluctué au moment de la conclusion du marché. Les contrats à terme de gré à gré ne sont généralement pas négociés sur les bourses organisées et ils ne sont pas assujettis à des modalités normalisées.
- Les *contrats à terme standardisés*, comme les contrats à terme de gré à gré, constituent des ententes visant la vente ou l'achat d'un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Les parties doivent conclure le marché ou parfois verser ou recevoir un paiement en espèces même si le prix a fluctué au moment de la conclusion du marché. Les contrats à terme standardisés sont généralement négociés sur les marchés à terme enregistrés. Le marché impose généralement certaines modalités normalisées.
- Les *swaps* constituent des ententes intervenues entre deux parties ou plus en vue d'échanger des montants en capital ou des versements fondés sur le rendement de différents placements. Les swaps ne sont pas négociés sur les bourses organisées et ils ne sont pas assujettis à des modalités normalisées.

Un fonds peut utiliser des instruments dérivés tant qu'il les utilise conformément à ses objectifs de placement et qu'il respecte les règlements canadiens sur les valeurs mobilières. Tous les fonds peuvent utiliser des instruments dérivés pour couvrir leurs placements à l'égard des pertes résultant de variations des taux de change, des taux d'intérêt et des cours boursiers. Certains des fonds peuvent également utiliser des instruments dérivés pour obtenir une exposition aux marchés financiers ou pour investir indirectement dans des titres ou d'autres biens, ce qui peut être plus économique que d'acheter les titres ou biens directement.

Si un fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que de couverture, il doit détenir suffisamment d'espèces ou d'instruments du marché monétaire pour couvrir intégralement ses positions, comme l'exige la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières.

Investir dans d'autres organismes de placement collectif

Chacun des fonds peut à l'occasion investir une partie ou la totalité de son actif dans d'autres OPC (les « fonds sous-jacents ») que nous gérons, y compris d'autres Fonds Scotia, ou qui sont gérés par les membres de notre groupe ou les personnes avec lesquelles nous avons des liens, ou encore par des tiers gestionnaires de placement. En outre, certains fonds peuvent obtenir une exposition à des Fonds Scotia en investissant dans une ou plusieurs sociétés en commandite (chacun, un « Fonds S.E.C. ») qui, à leur tour, peuvent conclure des contrats à terme de gré à gré avec des cocontractants, investir dans des billets de dépôt liés à des fonds ou conclure d'autres opérations, ce qui leur fournira une exposition aux rendements d'un autre OPC (chacun, un « Fonds de référence »). Lorsqu'il prend la décision d'investir dans d'autres OPC ou d'obtenir une exposition à ceux-ci, le conseiller en valeurs peut tenir compte de divers critères, notamment du style de gestion, du rendement et de la constance du placement, des caractéristiques du risque et de la qualité du gestionnaire ou du conseiller en valeurs du fonds sous-jacent.

Les Catégories Portefeuille INNOVA Scotia font partie d'une famille d'OPC fournissant aux investisseurs des solutions gérées par des professionnels et conçues pour correspondre à leur profil de placement. Chaque Catégorie Portefeuille INNOVA Scotia peut investir dans une combinaison d'autres OPC ayant chacun un objectif et une stratégie de placement différents ou obtenir une exposition à ceux-ci. En outre, une Catégorie Portefeuille peut aussi décider de participer à une stratégie de placement donnée par des placements directs dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe. Chaque Catégorie Portefeuille suivra une stratégie de placement axée sur la répartition de l'actif.

Les Catégories Portefeuille INNOVA Scotia vous offrent :

- une répartition stratégique de l'actif;
- une diversification sur le plan de la capitalisation boursière;
- une diversification par aire géographique;
- une diversification liée au style adopté par le conseiller en valeurs;
- une révision continue de la répartition de l'actif, du choix des fonds et de la sélection de chaque titre;
- le rajustement continu du portefeuille afin de garantir la conservation à long terme de la répartition de l'actif pertinente.

Le choix des placements des Catégories Portefeuille INNOVA Scotia s'effectue selon un processus de placement comportant plusieurs étapes. Avant d'investir, nous procérons à un examen approfondi de l'OPC approprié et déterminons si la Catégorie Portefeuille investira dans un OPC ou obtiendra une exposition à celui-ci ou si elle investira directement dans des titres semblables à ceux détenus par un OPC.

Lorsque nous décidons d'inclure un OPC donné ou un placement donné, nous tenons compte de la répartition de l'actif de chacune des Catégories Portefeuille INNOVA Scotia, qui sont conçues pour différents types d'investisseurs présentant des profils distincts en ce qui a trait au risque ou au rendement.

Chaque Catégorie Portefeuille INNOVA Scotia est diversifiée en fonction de la catégorie d'actifs, de la capitalisation, de la région géographique et du style de placement. Nous assurons un suivi régulier des fonds sous-jacents dans lesquels les Catégories Portefeuille investissent ou auxquels elles sont exposées et tenons compte des caractéristiques quantitatives et qualitatives des fonds sous-jacents et des avantages que la diversification représente pour chacune des Catégories Portefeuille INNOVA Scotia. Lorsque nous décidons d'investir dans un fonds sous-jacent, nous pouvons tenir compte de divers critères dont le style de gestion, le rendement du placement et son uniformité, les caractéristiques du risque et la qualité du gestionnaire ou du conseiller en valeurs du fonds sous-jacent.

Certains fonds participent à des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres

Certains fonds peuvent conclure des conventions de mise en pension ou de prise en pension de titres pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres du portefeuille d'un fonds. Lorsqu'un OPC accepte de vendre un titre à un prix et de le racheter (habituellement à un prix inférieur) à une date ultérieure donnée, il conclut une opération de mise en pension. Lorsqu'un OPC accepte d'acheter un titre à un prix et de le vendre (habituellement à un prix plus élevé) à une date ultérieure donnée, il conclut une opération de prise en pension. Vous trouverez une description des stratégies que les fonds utilisent pour minimiser les risques associés à ces opérations à la rubrique *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Certains fonds prêtent leurs titres

Certains fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent en portefeuille. Un OPC peut prêter certains des titres qu'il détient dans son portefeuille à des prêteurs admissibles moyennant une garantie appropriée. Vous trouverez une description des stratégies que les fonds utilisent pour minimiser les risques associés à ces opérations à la rubrique *Risque associé aux opérations de prêt de titres*.

Fonds qui ont recours à la vente à découvert

Les OPC peuvent conclure un nombre limité de vente à découvert en vertu de la législation en valeurs mobilières. Une « vente à découvert » a lieu lorsque le fonds emprunte les titres d'un prêteur pour ensuite les vendre sur le marché libre (ou « vendre à découvert »). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par le fonds et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé chez le prêteur, à qui l'OPC verse des intérêts. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le fonds les emprunte et celui où il les rachète et les retourne, le fonds réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts à payer au prêteur). L'OPC dispose ainsi de possibilités de gain plus nombreuses lorsque les marchés sont généralement volatils ou en baisse.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds ?

Cette rubrique présente les risques associés à un placement dans le fonds. Vous trouverez une description de chacun des risques à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC*.

Méthode de classification du risque de placement

Un degré de risque est attribué à chaque fonds pour vous fournir de l'information devant vous aider à décider si le fonds vous convient. Chaque fonds se voit attribuer un degré parmi les catégories suivantes : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé. Le degré du risque de placement attribué à chaque fonds est passé en revue au moins chaque année et chaque fois qu'un changement important est apporté à l'objectif de placement ou aux stratégies de placement du fonds.

La méthode utilisée pour déterminer les degrés de risque du fonds aux fins de publication dans le présent prospectus simplifié est fondée sur une combinaison des facteurs qualitatifs de la méthode recommandée par le Groupe de travail sur la classification des risques des fonds de l'Institut des fonds d'investissement du Canada et sur l'analyse quantitative de la volatilité historique d'un fonds que fait le gestionnaire. Le gestionnaire tient compte d'autres facteurs qualitatifs avant de prendre une décision finale quant au degré de risque de chaque fonds. Plus particulièrement, l'écart type de chaque fonds est examiné. L'écart type est un outil statistique couramment utilisé pour mesurer la volatilité d'un placement. Les fonds qui ont des écarts types élevés sont généralement classés comme étant risqués. Les facteurs qualitatifs dont il peut être tenu compte comprennent les principales lignes directrices sur la politique en matière de placement, lesquelles incluent notamment les restrictions en matière de région, de secteur et de capitalisation boursière, ainsi que les politiques en matière de répartition de l'actif.

Le gestionnaire reconnaît qu'il existe d'autres types de risque, mesurables et non mesurables, que le rendement historique n'est pas nécessairement indicatif des rendements futurs et que la volatilité historique d'un fonds n'est pas nécessairement indicative de sa volatilité future.

On peut obtenir sans frais et sur demande la méthode utilisée par le gestionnaire pour déterminer le degré de risque de placement des fonds en communiquant sans frais avec nous au 1-800-387-5004 pour un service en français ou au 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour un service en anglais ou par courriel à info@scotiaam.com ou par écrit à l'adresse indiquée sur la couverture arrière du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Cette rubrique peut vous aider à déterminer si le fonds convient à votre portefeuille. Elle ne constitue qu'un guide d'ordre général. Pour obtenir des conseils à propos de votre portefeuille, vous devriez consulter votre représentant en épargne collective. Si vous n'en avez pas, vous pouvez consulter un de nos

représentants à toute succursale de la Banque Scotia ou en appelant à l'un des bureaux de ScotiaMcLeod.

Politique en matière de dividendes

Cette rubrique vous indique à quel moment le fonds verse des dividendes. Les dividendes sur les actions détenues dans des régimes enregistrés et dans des comptes non enregistrés sont réinvestis dans des actions additionnelles du fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir des distributions en espèces. Pour obtenir des renseignements sur l'imposition des dividendes, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs*.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Il s'agit d'un exemple des frais que le fonds pourrait payer. Il est conçu pour vous aider à comparer les coûts d'un placement dans le fonds avec le coût d'un placement dans d'autres OPC. Chaque fonds paie ses propres frais, mais ils ont des répercussions sur vous parce qu'ils réduisent le rendement du fonds.

Le tableau vous indique combien de frais aurait payés le fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %. Les renseignements du tableau supposent que le ratio des frais de gestion (RFG) du fonds est demeuré tout au long de chaque période indiquée, le même que celui qu'il était durant son dernier exercice terminé. Si un fonds n'a ni offert ni distribué d'actions de série A ou de série M avant le 31 décembre 2012, les renseignements sur les frais de cette série ne sont pas disponibles. Vous trouverez des détails sur les frais à la rubrique *Frais*.

Catégorie Scotia de rendement à court terme

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds de revenu fixe à court terme canadien
Date de création	Actions de série M : le 18 mai 2012
Type de titres	Actions de série M d'une société de placement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	GCIC Itée Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de fournir un revenu et de la liquidité tout en offrant une grande sécurité en investissant principalement dans des titres à revenu fixe à court terme de qualité supérieure émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, des banques, des sociétés de fiducie et des sociétés canadiennes ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Le fonds effectuera ses placements de l'une des manières suivantes et selon une combinaison de celles-ci :

- en investissant directement dans les titres à revenu fixe en question;
- en investissant dans des parts du Fonds Scotia du marché monétaire (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant dans des parts d'un Fonds S.E.C. qui utilise des contrats à terme de gré à gré, des billets de dépôt ou d'autres instruments dérivés afin d'obtenir une exposition au rendement d'un Fonds de référence qui est un fonds du marché monétaire.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Le fonds n'accepte pas pour l'instant de nouvelles souscriptions ni de substitutions de titres d'autres fonds par ceux de ce fonds. Il est possible que le fonds en accepte à un moment ultérieur.

Stratégies de placement

Le fonds, lorsqu'il investit directement dans ces titres, et le fonds sous-jacent, investissent généralement dans des titres ayant une durée d'au plus une année. Le fonds et le fonds sous-jacent investissent dans des titres qui ont reçu une note de R1 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited (DBRS) ou une note équivalente

d'une autre agence de notation agréée. La durée moyenne des placements du fonds sous-jacent peut varier de 30 à 90 jours.

Le fonds, lorsqu'il investit directement dans de tels titres, et le fonds sous-jacent, utilisent l'analyse des taux d'intérêt, des courbes de rendement et du crédit pour choisir les placements individuels et pour gérer la durée moyenne des placements du fonds et du fonds sous-jacent.

Le fonds peut investir la totalité ou une partie de son actif dans des parts d'un Fonds S.E.C. qui peut conclure des contrats à terme de gré à gré aux termes desquels il peut acheter ou vendre des titres de capitaux propres canadiens, comme il est décrit ci-après, acheter des billets de dépôt ou conclure des opérations sur instruments dérivés afin d'obtenir une exposition à un autre fonds. Comme il est mentionné ci-dessus, le fonds peut également investir directement dans un fonds sous-jacent ou dans des titres semblables à ceux que le fonds sous-jacent détient lorsque le conseiller en valeurs est d'avis qu'il serait avantageux pour les porteurs de titres de le faire. Initialement, il n'est pas prévu que le fonds investisse son actif dans un Fonds S.E.C.

Conformément à un contrat à terme de gré à gré, le Fonds S.E.C. aurait le droit d'acheter ou de vendre les titres de capitaux propres canadiens à l'échéance du contrat à terme de gré à gré (ou il peut en régler la totalité ou une partie par anticipation afin de financer des distributions ou des rachats, par exemple) pour un prix déterminé d'après la valeur liquidative d'un Fonds de référence, déduction faite des frais du contrat à terme de gré à gré et des frais liés à la couverture. Dans certains cas de résiliation anticipée, le Fonds S.E.C. pourrait être tenu de verser des frais déterminés du cocontractant, notamment en lien avec la perte de sa capacité à obtenir une couverture. Dans certaines circonstances, le cocontractant peut être en mesure de reporter un paiement dû au Fonds S.E.C.

Les titres de capitaux propres canadiens ou d'autres titres que le cocontractant juge acceptables seraient nantis en faveur de celui-ci en garantie des obligations qui incombent au Fonds S.E.C. aux termes du contrat à terme de gré à gré.

Le Fonds S.E.C. attribue à ses porteurs de parts leur quote-part des gains réalisés ou des pertes subies à la vente de titres de capitaux propres canadiens par le Fonds S.E.C. au cocontractant aux termes du contrat à terme de gré à gré. La société a l'intention de faire le choix, en vertu de la Loi de l'impôt, de traiter tous les gains et toutes les pertes découlant de la disposition des titres canadiens comme des gains en capital ou des pertes en capital, et il est prévu que la part de ces gains ou de ces pertes revenant à la société sera traitée comme des gains en capital ou des pertes en capital aux fins fiscales.

Aux termes des modifications proposées dans le cadre du budget fédéral rendu public le 21 mars 2013, les gains

réalisés à la vente de titres de capitaux propres canadiens aux termes de contrats dérivés à terme conclus le 21 mars 2013 ou après cette date dont la durée est supérieure à 180 jours seront traités comme un revenu ordinaire plutôt que des gains en capital. On s'attend à ce que les modifications proposées ne s'appliquent pas aux contrats dérivés à terme conclus par le Fonds S.E.C. avant le 4 octobre 2013, voire à une date ultérieure. Se reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à l'imposition* pour en savoir plus.

Le fonds, le fonds sous-jacent et le Fonds S.E.C. peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de rajuster le risque lié au crédit, d'obtenir ou de réduire l'exposition à des titres productifs de revenu et d'offrir une couverture contre les variations du taux d'intérêt et du taux de change. Ils utiliseront les instruments dérivés selon ce qui est permis par la législation en valeurs mobilières.

Le fonds, le fonds sous-jacent et le Fonds S.E.C. peuvent également, si la législation en valeurs mobilières le permet, participer à des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres pour atteindre les objectifs de placement généraux du fonds et pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

De plus amples renseignements au sujet du fonds sous-jacent, du Fonds S.E.C. et du Fonds de référence sont ou seront présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle.

Le fonds peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds ?

Dans la mesure où le fonds investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, y compris les Fonds de référence, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Le fonds présente également les risques liés aux investissements directs qu'il réalise.

Les risques liés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- risque associé à la catégorie;
- risque associé au crédit;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé à un fonds de fonds;
- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé aux contrats à terme de gré à gré;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à l'imposition.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ?*

Pendant la période de 12 mois précédant le 1^{er} mai 2013, jusqu'à 100,0 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds Scotia du marché monétaire.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez préserver le capital;
- vous voulez un placement prudent produisant un revenu fixe liquide;
- vous voulez la flexibilité de changer à d'autres Fonds Société sans réaliser de gains en capital ou subir de pertes en capital immédiats;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré;
- votre tolérance au risque est faible;
- vous investissez à court terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce fonds.

Politique en matière de dividendes

Le fonds versera des dividendes uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclare. Les dividendes seront généralement déclarés uniquement afin de réduire au minimum l'impôt à payer de la société. Tout dividende sur les gains en capital sera distribué dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice et tout autre dividende sera distribué avant la fin de l'exercice.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<u>Frais payables sur</u>	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série M	7,07	22,30	39,08	88,96 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe canadien
Date de création	Actions de série A : le 18 mai 2012 Actions de série M : le 18 mai 2012
Type de titres	Actions de série A et de série M d'une société de placement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	GCIC Itée Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de fournir un revenu et des gains en capital modestes en offrant principalement une exposition aux obligations et bons du Trésor émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada ou leurs organismes et aux instruments du marché monétaire d'émetteurs canadiens, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires, les titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires et les certificats de placement garantis.

Le fonds obtiendra une telle exposition de l'une des manières suivantes et selon une combinaison de celles-ci :

- en investissant directement dans les titres à revenu fixe en question;
- en investissant dans des parts du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant dans des parts d'un Fonds S.E.C. qui utilise des contrats à terme de gré à gré, des billets de dépôt ou d'autres instruments dérivés afin d'obtenir une exposition au rendement du Fonds de référence.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Le fonds n'accepte pas pour l'instant de nouvelles souscriptions ni de substitutions de titres d'autres fonds à ceux de ce fonds. Il est possible que le fonds en accepte à un moment ultérieur.

Stratégies de placement

Les titres ayant une durée d'une année ou moins auront, en règle générale, une note de R1 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited (DBRS) ou une

note équivalente d'une autre agence de notation agréée. Les titres dont la durée est de plus de un an doivent avoir une note de BBB (bas) ou une note supérieure de DBRS ou une note équivalente d'une autre agence de notation agréée.

La durée moyenne des placements du fonds et du fonds sous-jacent variera en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs du fonds, lorsqu'il investit directement dans de tels titres et dans les titres du fonds sous-jacent, rajuste la durée moyenne des placements pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque associé au taux d'intérêt.

Le fonds, lorsqu'il investit directement dans de tels titres, et le fonds sous-jacent, utilisent l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements individuels et pour gérer le fonds ou la durée moyenne des placements du fonds sous-jacent, et ils analysent le risque associé au crédit pour repérer les titres qui offrent un potentiel de rendement élevé à un niveau de risque acceptable. Le fonds peut également conserver des liquidités pour régler ses frais, remplir ses obligations de rachat et/ou verser les distributions mensuelles aux porteurs de titres qui ont choisi de recevoir celles-ci en espèces. Il peut investir dans des effets du marché monétaire en attendant d'effectuer des placements.

Chacun du fonds et du fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le fonds peut investir la totalité ou une partie de son actif dans des parts de la S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré (le « Fonds S.E.C. »), lequel peut conclure des contrats à terme de gré à gré aux termes desquels il peut acheter ou vendre des titres de capitaux propres canadiens, comme il est décrit ci-après, acheter des billets de dépôt ou conclure d'autres opérations sur instruments dérivés à un prix fixé d'après la valeur liquidative du Fonds privé Scotia d'obligations d'État à court et moyen termes (le « Fonds de référence »), déduction faite des frais liés aux contrats à terme de gré à gré et à la couverture.

Conformément à un contrat à terme de gré à gré, le Fonds S.E.C. aurait le droit d'acheter ou de vendre les titres de capitaux propres canadiens à l'échéance du contrat à terme de gré à gré (ou il peut en régler la totalité ou une partie par anticipation afin de financer des distributions ou des rachats, par exemple) pour un prix déterminé d'après la valeur liquidative du Fonds de référence, déduction faite des frais du contrat à terme de gré à gré et des frais liés à la couverture. Dans certains cas de résiliation anticipée, le Fonds S.E.C. pourrait être tenu de payer des frais déterminés du cocontractant, notamment en lien avec la perte de sa capacité à obtenir une couverture. Dans certaines circonstances, le cocontractant peut être en mesure de reporter un paiement dû au Fonds S.E.C.

Les titres de capitaux propres canadiens ou d'autres titres que le cocontractant juge acceptables seraient nantis en faveur de celui-ci en garantie des obligations qui incombent au Fonds S.E.C. aux termes du contrat à terme de gré à gré.

Le Fonds S.E.C. attribue à ses porteurs de parts leur quote-part des gains réalisés ou des pertes subies à la vente de titres de capitaux propres canadiens par le Fonds S.E.C. au cocontractant aux termes du contrat à terme de gré à gré. La société a l'intention de faire le choix, en vertu de la Loi de l'impôt, de traiter tous les gains et toutes les pertes découlant de la disposition des titres canadiens comme des gains en capital ou des pertes en capital, et il est prévu que la part de ces gains ou de ces pertes revenant à la société sera traitée comme des gains en capital ou des pertes en capital aux fins fiscales.

Aux termes des modifications proposées dans le cadre du budget fédéral rendu public le 21 mars 2013, les gains réalisés à la vente de titres de capitaux propres canadiens aux termes de contrats dérivés à terme conclus le 21 mars 2013 ou après cette date dont la durée est supérieure à 180 jours seront traités comme un revenu ordinaire plutôt que des gains en capital. On s'attend à ce que les modifications proposées ne s'appliquent pas aux contrats dérivés à terme conclus par le Fonds S.E.C. avant le 4 octobre 2013, voire à une date ultérieure. Se reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à l'imposition* pour en savoir plus.

Le fonds, le Fonds S.E.C. et le Fonds de référence peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de rajuster la durée moyenne à l'échéance du fonds, d'obtenir ou de réduire l'exposition à des titres productifs de revenu et d'offrir une couverture contre les variations du taux d'intérêt. Il utilisera les instruments dérivés selon ce qui est permis par la législation en valeurs mobilières.

Le fonds, le Fonds S.E.C. et le Fonds de référence peuvent participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, si la législation en valeurs mobilières le permet, pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert selon ce que les règles canadiennes en valeurs mobilières permettent. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des

titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à la vente à découvert*.

De plus amples renseignements au sujet du Fonds S.E.C. et du Fonds de référence sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle.

Le fonds peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds ?

Dans la mesure où le fonds investit dans des fonds sous-jacents ou obtient à une exposition à ces derniers, y compris un Fonds de référence, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds ou que son exposition à ce dernier. Dans la mesure où il investit directement dans des titres à revenu fixe, le fonds présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques liés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé à un fonds de fonds;
- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux contrats à terme de gré à gré;

- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la série;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à l'imposition;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ?*

Pendant la période de 12 mois précédant le 1^{er} mai 2013, jusqu'à 100,1 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I de la S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré et jusqu'à 100,0 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia d'obligations d'État à court et moyen termes.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez une exposition semblable à celle d'un portefeuille très diversifié de titres à revenu fixe émis ou garantis par le par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada ou leurs organismes et aux instruments du marché monétaire d'émetteurs canadiens;
- vous voulez la flexibilité de substituer d'autres Fonds Société sans réaliser de gains en capital ou subir de pertes en capital immédiats;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré;
- votre tolérance au risque est de faible à moyenne;
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce fonds.

Politique en matière de dividendes

Le fonds versera des dividendes uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclare. Les dividendes seront généralement déclarés uniquement afin de réduire au minimum l'impôt à payer de la société. Tout dividende sur les gains en capital sera distribué dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice et tout autre dividende sera distribué avant la fin de l'exercice.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	13,74	43,30	75,89	172,76 \$
Actions de série M	6,36	20,03	35,12	79,93 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds de revenu fixe canadien
Date de création	Actions de série A : le 19 novembre 2012
Type de titres	Actions de série A d'une société de placement à capital
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)

Le fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers ou y être exposé à une telle hauteur.

Le fonds peut investir la totalité ou une partie de son actif dans des parts d'un Fonds S.E.C. qui peut conclure des contrats à terme de gré à gré aux termes desquels il peut acheter ou vendre des titres de capitaux propres canadiens, comme il est décrit ci-après, ou il peut conclure des opérations sur instruments dérivés à un prix déterminé d'après la valeur liquidative d'un fonds sous-jacent, déduction faite des frais des contrats de gré à gré et de couverture. Comme il est décrit ci-dessus, le fonds peut également investir dans un fonds sous-jacent ou dans des titres semblables à ceux détenus par le fonds sous-jacent si le conseiller en valeurs est d'avis qu'il est avantageux pour les porteurs de titres de le faire. Initialement, il n'est pas prévu que le fonds investisse son actif dans un Fonds S.E.C.

Conformément à un contrat à terme de gré à gré, le Fonds S.E.C. aurait le droit d'acheter ou de vendre les titres de capitaux propres canadiens à l'échéance du contrat à terme de gré à gré (ou il peut en régler la totalité ou une partie par anticipation afin de financer des distributions ou des rachats, par exemple) pour un prix déterminé d'après la valeur liquidative d'un fonds sous-jacent, déduction faite des frais du contrat à terme de gré à gré et des frais liés à la couverture. Dans certains cas de résiliation anticipée, le Fonds S.E.C. pourrait être tenu de verser des frais déterminés du cocontractant, notamment en lien avec la perte de sa capacité à obtenir une couverture. Dans certaines circonstances, le cocontractant peut être en mesure de reporter un paiement dû au Fonds S.E.C.

Les titres de capitaux propres canadiens ou d'autres titres que le cocontractant juge acceptables seraient nantis en faveur de celui-ci en garantie des obligations qui incombent au Fonds S.E.C. aux termes du contrat à terme de gré à gré.

Le Fonds S.E.C. attribue à ses porteurs de parts leur quote-part des gains réalisés ou des pertes subies à la vente de titres de capitaux propres canadiens par le Fonds S.E.C. au cocontractant aux termes du contrat à terme de gré à gré. La société a l'intention de faire le choix, en vertu de la Loi de l'impôt, de traiter tous les gains et toutes les pertes découlant de la disposition des titres canadiens comme des gains en capital ou des pertes en capital, et il est prévu que la part de ces gains ou de ces pertes revenant à la société sera traitée comme des gains en capital ou des pertes en capital aux fins fiscales.

Aux termes des modifications proposées dans le cadre du budget fédéral rendu public le 21 mars 2013, les gains réalisés à la vente de titres de capitaux propres canadiens aux termes de contrats dérivés à terme conclus le 21 mars 2013 ou après cette date dont la durée est supérieure à 180 jours seront traités comme un revenu ordinaire plutôt que des gains en capital. On s'attend à ce que les modifications proposées ne s'appliquent pas aux

Quels types de placements le fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de fournir un revenu et des gains en capital modestes en investissant principalement dans des titres à revenu fixe.

Le fonds obtient une telle exposition de l'une des manières suivantes ou selon une combinaison de celles-ci :

- en investissant directement dans de tels titres à revenu fixe;
- en investissant dans des parts d'OPC gérés par nous et/ou par d'autres gestionnaires d'OPC qui investissent dans des titres à revenu fixe;
- en investissant dans des parts d'un Fonds S.E.C. qui utilise des contrats à terme de gré à gré ou d'autres instruments dérivés afin d'obtenir une exposition au rendement d'un fonds sous-jacent.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Le fonds n'accepte pas pour l'instant de nouvelles souscriptions ni de substitutions de titres d'autres fonds à ceux de ce fonds. Il est possible que le fonds en accepte à un moment ultérieur.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et il peut également investir dans une vaste sélection de titres à revenu fixe.

Lorsque le fonds investit dans des fonds sous-jacents, la pondération de ces OPC peut être rajustée périodiquement, au gré du gestionnaire, de manière à permettre au gestionnaire de recourir à une approche de placement qui gère le risque et augmente la possibilité, pour le fonds, de réaliser un rendement.

Le fonds peut détenir une partie de son actif en espèces ou en effets du marché monétaire tout en cherchant des occasions de placement ou à des fins défensives.

contrats dérivés à terme conclus par le Fonds S.E.C. avant le 4 octobre 2013, voire à une date ultérieure. Se reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à l'imposition* pour en savoir plus.

Le fonds et un fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de rajuster le risque lié au crédit, d'obtenir ou de réduire l'exposition à des titres productifs de revenu et d'offrir une couverture contre les variations du taux d'intérêt et du taux de change. Ils utiliseront les instruments dérivés selon ce qui est permis par la législation en valeurs mobilières.

Le fonds et un fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert selon ce que les règles canadiennes en valeurs mobilières permettent. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à la vente à découvert*.

Le fonds et un fonds sous-jacent (y compris un Fonds de référence) peuvent également, si la législation en valeurs mobilières le permet (dans le cas d'un Fonds S.E.C., en raison d'une dispense), conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre les objectifs de placement généraux du fonds et pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds ?

Dans la mesure où le fonds investit dans des fonds sous-jacents ou y est exposé, ce qui comprend les fonds de référence, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Le fonds sera également exposé aux risques associés aux placements indirects qu'il effectue.

Les risques liés à un placement dans le fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé aux devises;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé à un fonds de fonds;
- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux contrats à terme de gré à gré;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à l'imposition;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ?*

Pendant la période de 12 mois précédant le 1^{er} mai 2013, jusqu'à 52,0 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I de la S.E.C. Scotia de revenu canadien, jusqu'à 15,7 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I de la S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, jusqu'à 15,7 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I de la S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré, jusqu'à 10,0 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur et jusqu'à 10,0 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez une exposition aux titres à revenu fixe;
- vous voulez la flexibilité de changer de Fonds Société sans réaliser de gains en capital ou subir de pertes en capital immédiats;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré;

- votre tolérance au risque est de faible à moyenne;
- vous investissez à moyen terme ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce fonds.

Politique en matière de dividendes

Le fonds versera des dividendes uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclare. Les dividendes seront généralement déclarés uniquement afin de réduire au minimum l'impôt à payer de la société. Tout dividende sur les gains en capital sera distribué dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice et tout autre dividende sera distribué avant la fin de l'exercice.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	15,17	47,82	83,82	190,81 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Scotia d'obligations de sociétés canadiennes à rendement en capital

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe canadien
Date de création	Actions de série M : le 18 mai 2012
Type de titres	Actions de série M d'une société de placement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	GCIC Itée Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de fournir un revenu élevé et des gains en capital modestes en offrant principalement une exposition aux obligations émises par des sociétés canadiennes.

Le fonds obtiendra une telle exposition de l'une des manières suivantes et selon une combinaison de celles-ci :

- en investissant directement dans les titres à revenu fixe en question;
- en investissant dans des parts du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant dans des parts d'un Fonds S.E.C. qui utilise des contrats à terme de gré à gré, des billets de dépôt ou d'autres instruments dérivés afin d'obtenir une exposition au rendement du Fonds de référence.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Le fonds n'accepte pas pour l'instant de nouvelles souscriptions ni de substitutions de titres d'autres fonds à ceux de ce fonds. Il est possible que le fonds en accepte à un moment ultérieur.

Stratégies de placement

Les titres ayant une durée d'une année ou moins auront, en règle générale, une note de R2 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited (DBRS) ou une note équivalente d'une autre agence de notation agréée. Les titres dont la durée est de plus de un an doivent avoir une note de BBB (bas) ou une note supérieure de DBRS ou une note équivalente d'une autre agence de notation agréée. Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent investir jusqu'à 25 % de

leur actif dans des titres qui ont une note de crédit d'au moins B (bas) attribuée par DBRS, ou une note équivalente d'une autre agence de notation agréée.

Le conseiller en valeurs analyse le risque associé au crédit pour repérer les titres qui offrent des rendements élevés et qui présentent un niveau de risque acceptable. Il utilise une analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour gérer la durée moyenne jusqu'à l'échéance des placements du fonds et du fonds sous-jacent en fonction de la conjoncture du marché. La qualité du crédit des placements du fonds et du fonds sous-jacent variera en fonction du cycle économique, des facteurs de l'industrie, de la situation particulière des sociétés et des prix pratiqués sur le marché, et ce, pour tenter de maximiser les rendements tout en diminuant au minimum le risque du portefeuille.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent :

- investir dans les obligations et bons du Trésor émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada ainsi que par les organismes constitués par ceux-ci;
- investir dans les autres titres à revenu fixe, dont les titres adossés à des créances hypothécaires et mobilières ainsi que les obligations coupons détachés;
- investir dans les instruments du marché monétaire émis par des sociétés canadiennes, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires et les certificats de placement garanti;
- utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements, des prix des marchandises, des taux d'intérêt, des risques associés au crédit, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers. Ils n'utiliseront les instruments dérivés que de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières.

Le fonds peut également conserver des liquidités pour régler ses frais, remplir ses obligations de rachat et/ou verser les distributions mensuelles aux porteurs de titres qui ont choisi de recevoir celles-ci en espèces. Il peut investir dans des effets du marché monétaire en attendant d'effectuer des placements.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent investir jusqu'à 30 % de leur actif dans des titres étrangers partout dans le monde.

Le fonds peut investir la totalité ou une partie de son actif dans des parts de la S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (le « Fonds S.E.C. ») qui peut conclure des contrats à terme de gré à gré aux termes desquels il peut acheter ou vendre des titres de capitaux propres canadiens, comme il est décrit ci-après, acheter des billets de dépôt ou conclure des opérations sur instruments dérivés, à un prix

fixé d'après la valeur liquidative du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (le « Fonds de référence »), déduction faite des frais liés aux contrats à terme de gré à gré et à la couverture.

Conformément à un contrat à terme de gré à gré, le Fonds S.E.C. aurait le droit d'acheter ou de vendre les titres de capitaux propres canadiens à l'échéance du contrat à terme de gré à gré (ou il peut en régler la totalité ou une partie par anticipation afin de financer des distributions ou des rachats, par exemple) pour un prix déterminé d'après la valeur liquidative d'un Fonds de référence, déduction faite des frais du contrat à terme de gré à gré et des frais liés à la couverture. Dans certains cas de résiliation anticipée, le Fonds S.E.C. pourrait être tenu de payer des frais déterminés du cocontractant, notamment en lien avec la perte de sa capacité à obtenir une couverture. Dans certaines circonstances, le cocontractant peut être en mesure de reporter un paiement dû au Fonds S.E.C.

Les titres de capitaux propres canadiens ou d'autres titres que le cocontractant juge acceptables seraient nantis en faveur de celui-ci en garantie des obligations qui incombent au Fonds S.E.C. aux termes du contrat à terme de gré à gré.

Le Fonds S.E.C. attribue à ses porteurs de parts leur quote-part des gains réalisés ou des pertes subies à la vente de titres de capitaux propres canadiens par le Fonds S.E.C. au cocontractant aux termes du contrat à terme de gré à gré. La société a l'intention de faire le choix, en vertu de la Loi de l'impôt, de traiter tous les gains et toutes les pertes découlant de la disposition des titres canadiens comme des gains en capital ou des pertes en capital, et il est prévu que la part de ces gains ou de ces pertes revenant à la société sera traitée comme des gains en capital ou des pertes en capital aux fins fiscales.

Aux termes des modifications proposées dans le cadre du budget fédéral rendu public le 21 mars 2013, les gains réalisés à la vente de titres de capitaux propres canadiens aux termes de contrats dérivés à terme conclus le 21 mars 2013 ou après cette date dont la durée est supérieure à 180 jours seront traités comme un revenu ordinaire plutôt que des gains en capital. On s'attend à ce que les modifications proposées ne s'appliquent pas aux contrats dérivés à terme conclus par le Fonds S.E.C. avant le 4 octobre 2013, voire à une date ultérieure. Se reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à l'imposition* pour en savoir plus.

Le fonds, le Fonds S.E.C. et le Fonds de référence peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de rajuster la durée moyenne à l'échéance du fonds, de rajuster le risque lié au crédit, d'obtenir ou de réduire l'exposition à des titres productifs de revenu et d'offrir une couverture

contre les variations du taux d'intérêt et du taux de change. Ils n'utiliseront les instruments dérivés que de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières.

Le fonds, le Fonds S.E.C. et le Fonds de référence peuvent participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, si la législation en valeurs mobilières le permet, pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert selon ce que les règles canadiennes en valeurs mobilières permettent. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à la vente à découvert*.

De plus amples renseignements au sujet du Fonds S.E.C. et du Fonds de référence sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle.

Le fonds peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds ?

Dans la mesure où le fonds investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, y compris un Fonds de référence, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds ou que son exposition à ce dernier. Dans la mesure où il investit directement dans des titres à revenu fixe, le fonds

présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques liés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé à un fonds de fonds;
- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux contrats à terme de gré à gré;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à l'imposition;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ?*

Pendant la période de 12 mois précédant le 1^{er} mai 2013, jusqu'à 100,0 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I de la S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes et jusqu'à 100,0 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez une exposition à des titres à revenu fixe émis par des sociétés canadiennes;
- vous voulez la flexibilité de substituer d'autres Fonds Société sans réaliser de gains en capital ou subir de pertes en capital immédiats;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré;
- votre tolérance au risque est de faible à moyenne;
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce fonds.

Politique en matière de dividendes

Le fonds versera des dividendes uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclare. Les dividendes seront généralement déclarés uniquement afin de réduire au minimum l'impôt à payer de la société. Tout dividende sur les gains en capital sera distribué dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice et tout autre dividende sera distribué avant la fin de l'exercice.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série M	6,56	20,68	36,25	82,51 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Scotia de dividendes canadiens

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds de dividendes et de revenu d'actions canadiennes
Date de création	Actions de série A : le 18 mai 2012 Actions de série M : le 18 mai 2012
Type de titres	Actions de série A et de série M d'une société de placement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	GCIC Itée Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est d'atteindre un revenu de dividendes élevé et une possibilité de rendement total à long terme composé de revenu de dividendes et de croissance du capital à long terme. Il investit surtout dans des actions ordinaires produisant des dividendes et dans des actions privilégiées de sociétés canadiennes.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds peut obtenir une exposition à ces placements de l'une des manières suivantes et selon une combinaison de celles-ci :

- en investissant directement dans les titres en question;
- en investissant dans des parts du Fonds Scotia de dividendes canadiens (le « fonds sous-jacent »);
- en utilisant des instruments dérivés afin d'obtenir une exposition aux actions ordinaires et aux actions privilégiées.

Le conseiller en valeurs du fonds et du fonds sous-jacent utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui versent des dividendes et du revenu et qui présentent des possibilités de croissance du capital à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les investissements directs et indirects du fonds ainsi que les actifs du fonds sous-jacent sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour aider à réduire le risque.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent investir jusqu'à 30 % de leur actif dans des titres étrangers partout dans le monde.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers. Ils n'utiliseront les instruments dérivés que de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre leurs objectifs de placement ou pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à la vente à découvert*.

De plus amples renseignements au sujet du fonds sous-jacent sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle.

Le fonds peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds ?

Dans la mesure où le fonds investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds

sous-jacents qu'il détient. Le fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds ou que son exposition à ce dernier. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de capitaux propres, le fonds présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques liés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de capitaux propres;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé à un fonds de fonds;
- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la série;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ?*

Pendant la période de 12 mois précédant le 1^{er} mai 2013, jusqu'à 101,4 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans les titres de série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez réaliser une plus-value du capital à long terme;
- vous voulez la flexibilité de substituer d'autres Fonds Société sans réaliser de gains en capital ou subir de pertes en capital immédiats;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce fonds.

Politique en matière de dividendes

Le fonds versera des dividendes uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclare. Les dividendes seront généralement déclarés uniquement afin de réduire au minimum l'impôt à payer de la société. Tout dividende sur les gains en capital sera distribué dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice et tout autre dividende sera distribué avant la fin de l'exercice.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	18,25	57,52	100,82	229,49 \$
Actions de série M	6,66	21,00	36,81	83,80 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Scotia mixte actions canadiennes

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	Actions de série A : le 19 novembre 2012
Type de titres	Actions de série A d'une société de placement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de fournir une croissance du capital à long terme. Il investit principalement dans une combinaison d'OPC gérés par nous et/ou par d'autres gestionnaires d'OPC qui investissent dans des titres de capitaux propres canadiens et/ou directement dans des titres de capitaux propres canadiens.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres de capitaux propres canadiens et il peut également investir dans une vaste sélection de titres de capitaux propres canadiens.

Lorsque le fonds investit dans des fonds sous-jacents, la pondération de ces OPC peut être rajustée périodiquement, au gré du gestionnaire, de manière à permettre au gestionnaire de recourir à une approche de placement qui gère le risque et augmente la possibilité, pour le fonds, de réaliser un rendement.

Le fonds peut détenir une partie de son actif en espèces ou en effets du marché monétaire tout en cherchant des occasions de placement ou à des fins défensives.

Le fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le fonds et un fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de rajuster le risque lié au crédit, d'obtenir ou de réduire l'exposition à des titres productifs de revenu et d'offrir une couverture contre les variations du taux d'intérêt et du taux de change. Ils utiliseront les instruments dérivés selon ce qui est permis par la législation en valeurs mobilières.

Le fonds et un fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert selon ce que les règles canadiennes en valeurs mobilières permettent. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à la vente à découvert*.

Le fonds et un fonds sous-jacent peuvent également, si la législation en valeurs mobilières le permet, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre les objectifs de placement généraux du fonds et pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé aux opérations de prêt de titres et Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds

Dans la mesure où le fonds investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Le fonds sera également exposé aux risques associés aux placements directs qu'il effectue.

Les risques liés à un placement dans le fonds sont les suivants :

- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé aux devises;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé à un fonds de fonds;
- risque associé au taux d'intérêt;

- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à l'imposition;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ?*

Pendant la période de 12 mois précédant le 1^{er} mai 2013, jusqu'à 30,7 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de catégorie I de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge de Placements CI, jusqu'à 20,5 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série O du Fonds de petites entreprises Dynamique, jusqu'à 20,5 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série O du Fonds de dividendes Avantage Dynamique, jusqu'à 20,4 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre et jusqu'à 10,3 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un large éventail de titres de capitaux propres canadiens;
- vous voulez la flexibilité de changer de Fonds Société sans réaliser de gains en capital ou subir de pertes en capital immédiats;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce fonds.

Politique en matière de dividendes

Le fonds versera des dividendes uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclare. Les dividendes seront généralement déclarés uniquement afin de réduire au minimum l'impôt à payer de la société. Tout dividende sur les gains en capital sera distribué dans

les 60 jours suivant la fin de l'exercice et tout autre dividende sera distribué avant la fin de l'exercice.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	22,14	69,80	122,34	278,48 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Scotia mixte actions américaines

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Date de création	Actions de série A : le 19 novembre 2012
Type de titres	Actions de série A d'une société de placement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de fournir une croissance du capital à long terme. Il investit principalement dans une combinaison d'OPC gérés par nous et/ou par d'autres gestionnaires d'OPC qui investissent dans des titres de capitaux propres américains et/ou directement dans des titres de capitaux propres américains.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres de capitaux propres américains et il peut également investir dans une vaste sélection de titres de capitaux propres américains.

Lorsque le fonds investit dans des fonds sous-jacents, la pondération de ces OPC peut être rajustée périodiquement, au gré du gestionnaire, de manière à permettre au gestionnaire de recourir à une approche de placement qui gère le risque et augmente la possibilité, pour le fonds, de réaliser un rendement.

Le fonds peut détenir une partie de son actif en espèces ou en effets du marché monétaire tout en cherchant des occasions de placement ou à des fins défensives.

Le fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres cotés en bourse à l'extérieur des États-Unis et dans des certificats américains d'actions étrangères de sociétés établies à l'étranger.

Le fonds et un fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de rajuster le risque lié au crédit, d'obtenir ou de réduire l'exposition à des titres productifs de revenu et d'offrir une couverture contre les variations du taux d'intérêt et du taux de change. Ils

utiliseront les instruments dérivés selon ce qui est permis par la législation en valeurs mobilières.

Le fonds et un fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert selon ce que les règles canadiennes en valeurs mobilières permettent. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé aux opérations de prêt de titres et Risque associé à la vente à découvert*.

Le fonds et un fonds sous-jacent peuvent également, si la législation en valeurs mobilières le permet, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre les objectifs de placement généraux du fonds et pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds

Dans la mesure où le fonds investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Le fonds sera également exposé aux risques associés aux placements directs qu'il effectue.

Les risques liés à un placement dans le fonds sont les suivants :

- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé aux devises;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;

- risque associé à un fonds de fonds;
- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à l'imposition;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ?*

Pendant la période de 12 mois précédant le 1^{er} mai 2013, jusqu'à 31,3 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia américain de valeur, jusqu'à 31,0 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation, jusqu'à 20,9 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de catégorie I du Fonds américain de petites sociétés CI, jusqu'à 10,4 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série O du Fonds Croissance américaine Power Dynamique et jusqu'à 10,4 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds Scotia de potentiel américain.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent les placements dans des titres de capitaux propres d'un large éventail de sociétés américaines;
- vous voulez la flexibilité de changer de Fonds Société sans réaliser de gains en capital ou subir de pertes en capital immédiats;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré;
- votre tolérance au risque est de moyenne à élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce fonds.

Politique en matière de dividendes

Le fonds versera des dividendes uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclare. Les

dividendes seront généralement déclarés uniquement afin de réduire au minimum l'impôt à payer de la société. Tout dividende sur les gains en capital sera distribué dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice et tout autre dividende sera distribué avant la fin de l'exercice.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	22,96	72,38	126,87	288,79 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie privée Scotia d'actions canadiennes

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	Actions de série M : le 18 mai 2012
Type de titres	Actions de série M d'une société de placement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	GCIC Itée Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme. Le fonds investit surtout dans un large éventail de titres de capitaux propres canadiens.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds peut obtenir une exposition à ces placements de l'une des manières suivantes et selon une combinaison de celles-ci :

- en investissant directement dans les titres de capitaux propres en question;
- en investissant dans des parts du Fonds privé Scotia d'actions canadiennes (le « fonds sous-jacent »);
- en utilisant des instruments dérivés afin d'obtenir une exposition à ces titres.

Le conseiller en valeurs du fonds et du fonds sous-jacent utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent des possibilités de croissance du capital à long terme supérieure à la moyenne. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les investissements directs et indirects du fonds ainsi que les actifs du fonds sous-jacent sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour aider à réduire le risque.

Le fonds et le fonds sous-jacent n'investiront pas dans des titres étrangers.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir

une exposition aux marchés financiers. Ils n'utiliseront les instruments dérivés que de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres.*

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats possibles à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats possibles à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à la vente à découvert.*

De plus amples renseignements au sujet du fonds sous-jacent sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle.

Le fonds peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif.*

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds ?

Dans la mesure où le fonds investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de capitaux propres, le fonds présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques liés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de capitaux propres;
- risque associé à un fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux porteurs de parts importants.
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ?*

Pendant la période de 12 mois précédent le 1^{er} mai 2013, jusqu'à 101,2 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia d'actions canadiennes.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un large éventail de titres de capitaux propres canadiens;
- vous voulez la flexibilité de substituer d'autres Fonds Société sans réaliser de gains en capital ou subir de pertes en capital immédiats;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce fonds.

Politique en matière de dividendes

Le fonds versera des dividendes uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclare. Les dividendes seront généralement déclarés uniquement afin de réduire au minimum l'impôt à payer de la société. Tout dividende sur les gains en capital sera distribué dans

les 60 jours suivant la fin de l'exercice et tout autre dividende sera distribué avant la fin de l'exercice.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série M	7,18	22,62	39,65	90,25 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie privée Scotia de dividendes américains

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Date de création	Actions de série M : le 18 mai 2012
Type de titres	Actions de série M d'une société de placement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	GCIC Itée Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est d'atteindre un rendement de placement global élevé, y compris un revenu de dividendes et une plus-value du capital à long terme. Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui paient, ou qui sont susceptibles de payer, des dividendes.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds peut obtenir une exposition à ces placements de l'une des manières suivantes et selon une combinaison de celles-ci :

- en investissant directement dans les titres de capitaux propres en question;
- en investissant dans des parts du Fonds privé Scotia de dividendes américains (le « fonds sous-jacent »);
- en utilisant des instruments dérivés afin d'obtenir une exposition à ces titres.

Le conseiller en valeurs du fonds et du fonds sous-jacent tente de repérer les sociétés dont les modèles d'entreprise sont de grande qualité et qui ont, par le passé, toujours versé des dividendes ou dont les dividendes sont en constante croissance.

L'analyse fondamentale est utilisée afin d'évaluer la valeur et les possibilités de croissance d'une société, d'évaluer les facteurs tels que la qualité de la direction, la position sur le marché, son avantage concurrentiel et sa capacité à verser des dividendes. Les facteurs quantitatifs et techniques sont également pris en considération.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent investir 10 % de leur actif dans des titres de capitaux propres versant des dividendes cotés en bourse à l'extérieur des États-Unis et

dans des certificats américains d'actions étrangères de sociétés situées à l'étranger.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent également détenir des espèces et peuvent investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans d'autres titres productifs de revenu lorsque la qualité et la durée de chaque placement sont choisies selon la conjoncture du marché.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement afin de se protéger contre les pertes issues des variations des cours des placements et de l'exposition au change. Ils n'utiliseront les instruments dérivés que de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre leurs objectifs de placement et pour accroître leur rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à la vente à découvert*.

De plus amples renseignements au sujet du fonds sous-jacent sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle.

Le fonds peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds ?

Dans la mesure où le fonds investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de capitaux propres, le fonds présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques liés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de capitaux propres;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé à un fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ?*

Pendant la période de 12 mois précédant le 1^{er} mai 2013, jusqu'à 101,3 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia de dividendes américains.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans les titres de capitaux propres de sociétés américaines;
- vous voulez la flexibilité de substituer d'autres Fonds Société sans réaliser de gains en capital ou subir de pertes en capital immédiats;

- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré;
- votre tolérance au risque est moyenne à élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce fonds.

Politique en matière de dividendes

Le fonds versera des dividendes uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclare. Les dividendes seront généralement déclarés uniquement afin de réduire au minimum l'impôt à payer de la société. Tout dividende sur les gains en capital sera distribué dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice et tout autre dividende sera distribué avant la fin de l'exercice.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série M	7,59	23,91	41,91	95,40 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie privée Scotia d'actions américaines

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Date de création	Actions de série M : le 18 mai 2012
Type de titres	Actions de série M d'une société de placement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	GCIC Itée Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme. Le fonds investit surtout dans un large éventail de titres de capitaux propres des États-Unis inscrits à la cote des principales bourses américaines.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds peut obtenir une exposition à ces placements de l'une des manières suivantes et selon une combinaison de celles-ci :

- en investissant directement dans les titres de capitaux propres en question;
- en investissant dans des parts du Fonds privé Scotia d'actions américaines (le « fonds sous-jacent »);
- en utilisant des instruments dérivés afin d'obtenir une exposition à ces titres.

Le conseiller en valeurs du fonds et du fonds sous-jacent utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent une possibilité de croissance à long terme supérieure à la moyenne. Les investissements directs et indirects du fonds ainsi que les actifs du fonds sous-jacent sont diversifiés par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent investir jusqu'à 10 % de leur actif dans les titres de sociétés inscrits à la cote d'une bourse située à l'extérieur des États-Unis.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir

une exposition aux marchés financiers. Ils n'utiliseront les instruments dérivés que de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre leurs objectifs de placement et pour accroître leur rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à la vente à découvert*.

De plus amples renseignements au sujet du fonds sous-jacent sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle.

Le fonds peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds ?

Dans la mesure où le fonds investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de capitaux propres, le fonds présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques liés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux marchandises;

- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de capitaux propres;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé à un fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ?*

Pendant la période de 12 mois précédent le 1^{er} mai 2013, jusqu'à 100,1 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia d'actions américaines.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans les titres de capitaux propres de sociétés américaines;
- vous voulez la flexibilité de substituer d'autres Fonds Société sans réaliser de gains en capital ou subir de pertes en capital immédiats;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré;
- votre tolérance au risque est moyenne à élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce fonds.

Politique en matière de dividendes

Le fonds versera des dividendes uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclare. Les dividendes seront généralement déclarés uniquement afin de réduire au minimum l'impôt à payer de la société. Tout dividende sur les gains en capital sera distribué dans

les 60 jours suivant la fin de l'exercice et tout autre dividende sera distribué avant la fin de l'exercice.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série M	7,69	24,23	42,48	96,69 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Scotia de dividendes mondiaux

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création	Actions de série A : le 18 mai 2012
Type de titres	Actions de série A d'une société de placement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	Placements CI Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est d'atteindre un rendement de placement global élevé. Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés à l'échelle internationale qui versent, ou dont on s'attend qu'elles verseront des dividendes, ainsi que dans d'autres types de titres dont on s'attend qu'ils généreront un revenu.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds peut obtenir une exposition à ces placements de l'une des manières suivantes et selon une combinaison de celles-ci :

- en investissant directement dans les titres de capitaux propres et/ou les titres productifs de revenu;
- en investissant dans des parts du Fonds Scotia de dividendes mondiaux (le « fonds sous-jacent »);
- en utilisant des instruments dérivés afin d'obtenir une exposition à ces titres.

Le conseiller en valeurs du fonds et du fonds sous-jacent cible les sociétés ayant des chances de succès dans leur secteur et évalue ensuite l'incidence des tendances économiques.

Le conseiller en valeurs utilise des techniques telles que l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance et la valeur, ce qui implique l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, son secteur ainsi que l'économie en général. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières ainsi que les autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- effectue des entrevues auprès de la société, si possible.

Pour prendre la décision d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs évalue si le placement constitue une bonne valeur par rapport à son prix actuel.

Le fonds et le fonds sous-jacent sont habituellement diversifiés entre différents pays et différentes régions, mais les placements peuvent varier à l'occasion, selon le point de vue du conseiller en valeurs sur les occasions de placement particulières et les facteurs macroéconomiques.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent également détenir des espèces et peuvent investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans d'autres titres productifs de revenu lorsque la qualité et la durée de chaque placement sont choisies selon la conjoncture du marché.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation de bons de souscription et d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement afin de se protéger contre les pertes issues des variations des cours des placements et de l'exposition au change. Ils n'utiliseront les instruments dérivés que de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation canadienne en valeurs mobilières pour gagner un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à la vente à découvert*.

En raison d'une conjoncture économique, boursière et/ou politique défavorable, l'actif du fonds et du fonds sous-jacent

peut être investi principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et d'espèces ou des titres quasi-liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et elles peuvent augmenter les frais de négociation, ce qui peut entraîner une diminution des rendements du fonds.

De plus amples renseignements au sujet du fonds sous-jacent sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle.

Le fonds peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds ?

Dans la mesure où le fonds investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de capitaux propres et dans d'autres titres productifs de revenu, le fonds présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques liés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de capitaux propres;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé à un fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la vente à découvert;

- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ?*

Pendant la période de 12 mois précédant le 1^{er} mai 2013, jusqu'à 104,6 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez la croissance à long terme en investissant dans des sociétés partout dans le monde;
- vous voulez la flexibilité de substituer d'autres Fonds Société sans réaliser de gains en capital ou subir de pertes en capital immédiats;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré;
- votre tolérance au risque est moyenne à élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce fonds.

Politique en matière de dividendes

Le fonds versera des dividendes uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclare. Les dividendes seront généralement déclarés uniquement afin de réduire au minimum l'impôt à payer de la société. Tout dividende sur les gains en capital sera distribué dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice et tout autre dividende sera distribué avant la fin de l'exercice.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	26,75	84,34	147,82	336,49 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Scotia mixte actions internationales

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions internationales
Date de création	Actions de série A : le 19 novembre 2012
Type de titres	Actions de série A d'une société de placement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de fournir une croissance du capital à long terme. Il investit principalement dans une combinaison diversifiée d'OPC gérés par nous et/ou par d'autres gestionnaires d'OPC qui investissent dans des sociétés situées à l'extérieur des États-Unis et du Canada et/ou directement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis ou du Canada et il peut également investir dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis ou du Canada.

Lorsque le fonds investit dans des fonds sous-jacents, la pondération de ces OPC peut être rajustée périodiquement, au gré du gestionnaire, de manière à permettre au gestionnaire de recourir à une approche de placement qui gère le risque et augmente la possibilité, pour le fonds, de réaliser un rendement.

Le fonds peut détenir une partie de son actif en espèces ou en effets du marché monétaire tout en cherchant des occasions de placement ou à des fins défensives.

Le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le fonds et un fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de rajuster le risque lié au crédit, d'obtenir ou de réduire l'exposition à des titres productifs de revenu et d'offrir une couverture contre les variations du taux d'intérêt et du taux de change. Ils

utiliseront les instruments dérivés selon ce qui est permis par la législation en valeurs mobilières.

Le fonds et un fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert selon ce que les règles canadiennes en valeurs mobilières permettent. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à la vente à découvert*.

Le fonds et un fonds sous-jacent peuvent également, si la législation en valeurs mobilières le permet, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre les objectifs de placement généraux du fonds et pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé aux opérations de prêt de titres et Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds

Dans la mesure où le fonds investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Le fonds sera également exposé aux risques associés aux placements directs qu'il effectue.

Les risques liés à un placement dans le fonds sont les suivants :

- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé aux devises;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;

- risque associé à un fonds de fonds;
- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à l'imposition;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ?*

Pendant la période de 12 mois précédant le 1^{er} mai 2013, jusqu'à 59,6 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia d'actions internationales, jusqu'à 10,2 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisations, jusqu'à 10,1 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds international CI et jusqu'à 10,0 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia des marchés émergents.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent les titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis et du Canada;
- vous voulez la flexibilité de changer de Fonds Société sans réaliser de gains en capital ou subir de pertes en capital immédiats;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré;
- votre tolérance au risque est de moyenne à élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce fonds.

Politique en matière de dividendes

Le fonds versera des dividendes uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclare. Les dividendes seront généralement déclarés uniquement afin de réduire au minimum l'impôt à payer de la société. Tout

dividende sur les gains en capital sera distribué dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice et tout autre dividende sera distribué avant la fin de l'exercice.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	25,93	81,75	143,29	326,18 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds équilibré à revenu fixe canadien
Date de création	Actions de série A : le 18 mai 2012
Type de titres	Actions de série A d'une société de placement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	Gestion de placements Aurion Inc. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence marquée pour le volet revenu. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et/ou de titres de capitaux propres et/ou de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Il peut également investir une partie de son actif dans des parts d'un ou de plusieurs Fonds S.E.C. qui utilisent des contrats à terme de gré à gré, des billets de dépôt ou d'autres instruments dérivés afin d'obtenir une exposition au rendement des OPC gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Le fonds n'accepte pas pour l'instant de nouvelles souscriptions ni de substitutions de titres d'autres fonds à ceux de ce fonds. Il est possible que le fonds en accepte à un moment ultérieur.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	75 %
Actions	25 %

Le Portefeuille peut investir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents, dans une vaste

sélection de titres de capitaux propres ou de titres à revenu fixe. Les fonds sous-jacents, les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération de chaque catégorie d'actifs de façon à ce qu'elle ne varie pas de plus de 10 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*. Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans des fonds sous-jacents, une fois que le Portefeuille aura atteint la taille appropriée, le conseiller en valeurs pourra déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut également conserver des liquidités pour régler ses frais, remplir ses obligations de rachat et/ou verser les distributions mensuelles aux porteurs de titres qui ont choisi de recevoir celles-ci en espèces. Il peut investir dans des effets du marché monétaire en attendant d'effectuer des placements.

Le Portefeuille peut investir une partie de son actif dans des parts d'un ou de plusieurs Fonds S.E.C., lesquels peuvent conclure un ou plusieurs contrats à terme de gré à gré aux termes desquels ils peuvent acheter ou vendre des titres de capitaux propres canadiens, comme il est décrit ci-après, acheter des billets de dépôt ou conclure des opérations sur instruments dérivés à un prix fixé d'après la valeur liquidative du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (à l'égard de la S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes), du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (à l'égard de la S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré) et du Fonds Scotia de revenu canadien (à l'égard de la S.E.C. Scotia de revenu canadien), selon le cas, (chacun, un « Fonds de référence »), déduction faite des frais liés aux contrats à terme de gré à gré et à la couverture.

L'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers jusqu'à concurrence de 40 %.

Conformément à un contrat à terme de gré à gré, le Fonds S.E.C. conviendrait de vendre les titres de capitaux propres canadiens à l'échéance du contrat à terme de gré à gré (ou il peut en régler la totalité ou une partie par anticipation afin de financer des distributions ou des rachats, par exemple) pour un prix déterminé d'après la valeur liquidative du Fonds de référence pertinent, déduction faite des frais du contrat à terme de gré à gré et des frais liés à la couverture. Dans certains cas de résiliation anticipée, le Fonds S.E.C. pourrait être tenu de payer des frais déterminés du cocontractant, notamment en lien avec la perte de sa capacité à obtenir une couverture. Dans certaines circonstances, le cocontractant peut être en mesure de reporter un paiement dû au Fonds S.E.C.

Les titres de capitaux propres canadiens ou d'autres titres que le cocontractant juge acceptables seraient mis en gage en sa faveur à titre de sûreté pour les obligations du Fonds S.E.C. aux termes du contrat à terme de gré à gré.

Le Fonds S.E.C. attribue à ses porteurs de parts leur quote-part des gains réalisés ou des pertes subies à la vente de titres de capitaux propres canadiens par le Fonds S.E.C. au cocontractant aux termes du contrat à terme de gré à gré. La société a l'intention de faire le choix, en vertu de la Loi de l'impôt, de traiter tous les gains et toutes les pertes découlant de la disposition des titres canadiens comme des gains en capital ou des pertes en capital, et il est prévu que la part de ces gains ou de ces pertes revenant à la société sera traitée comme des gains en capital ou des pertes en capital aux fins fiscales.

Aux termes des modifications proposées dans le cadre du budget fédéral rendu public le 21 mars 2013, les gains réalisés à la vente de titres de capitaux propres canadiens aux termes de contrats dérivés à terme conclus le 21 mars 2013 ou après cette date dont la durée est supérieure à 180 jours seront traités comme un revenu ordinaire plutôt que des gains en capital. On s'attend à ce que les modifications proposées ne s'appliquent pas aux contrats dérivés à terme conclus par le Fonds S.E.C. avant le 4 octobre 2013, voire à une date ultérieure. Se reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à l'imposition* pour en savoir plus.

Le Portefeuille, chaque Fonds S.E.C. et chaque Fonds de référence peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements, des prix des marchandises, des taux d'intérêt, des risques associés au crédit, des indices boursiers ou des taux de change pour avoir de l'exposition aux marchés financiers et pour rajuster la durée moyenne à l'échéance. Ils n'utiliseront les instruments dérivés que de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert selon ce que les règles canadiennes en valeurs mobilières permettent. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à la vente à découvert*.

Le Portefeuille, les Fonds S.E.C. et les Fonds de référence peuvent participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour gagner un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

De plus amples renseignements au sujet de chaque Fonds S.E.C. et de chaque Fonds de référence sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds ?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, y compris un Fonds de référence, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds ou que son exposition à ce dernier. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques liés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de capitaux propres;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé à un fonds de fonds;
- risque associé au taux d'intérêt;

- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux contrats à terme de gré à gré;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à l'imposition;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ?*

Pendant la période de 12 mois précédant le 1^{er} mai 2013, jusqu'à 36,9 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à 36,3 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I de la S.E.C. Scotia de revenu canadien, jusqu'à 20,3 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I de la S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, jusqu'à 20,3 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I de la S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré, jusqu'à 16,8 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes et jusqu'à 10,8 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, avec une préférence marquée pour le volet de titres à revenu fixe, qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- vous voulez la flexibilité de substituer d'autres Fonds Société sans réaliser de gains en capital ou subir de pertes en capital immédiats;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne;
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclare. Les dividendes seront généralement déclarés uniquement afin de réduire au minimum l'impôt à payer de la société. Tout dividende sur les gains en capital sera distribué dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice et tout autre dividende sera distribué avant la fin de l'exercice.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	19,48	61,40	107,61	244,96 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds équilibré neutre canadien
Date de création	Actions de série A : le 18 mai 2012
Type de titres	Actions de série A d'une société de placement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	Gestion de placements Aurion Inc. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet revenu. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et/ou de titres de capitaux propres et/ou de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Il peut également investir une partie de son actif dans des parts d'un ou de plusieurs Fonds S.E.C. qui utilisent des contrats à terme de gré à gré, des billets de dépôt ou d'autres instruments dérivés afin d'obtenir une exposition au rendement des OPC gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	60 %
Actions	40 %

Le Portefeuille peut investir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents, dans une vaste sélection de titres de capitaux propres ou de titres à revenu fixe. Les fonds sous-jacents, les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération de chaque catégorie d'actifs

de façon à ce qu'elle ne varie pas de plus de 10 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*. Même si jusqu'à 100% de l'actif du Portefeuille peut être investi dans des fonds sous-jacents, une fois que le Portefeuille aura atteint la taille appropriée, le conseiller en valeurs pourra déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut également conserver des liquidités pour régler ses frais, remplir ses obligations de rachat et/ou verser les distributions mensuelles aux porteurs de titres qui ont choisi de recevoir celles-ci en espèces. Il peut investir dans des effets du marché monétaire en attendant d'effectuer des placements.

Le Portefeuille peut investir une partie de son actif dans des parts d'un ou de plusieurs Fonds S.E.C., lesquels peuvent conclure un ou plusieurs contrats à terme de gré à gré aux termes desquels ils peuvent acheter ou vendre les titres de capitaux propres canadiens, comme il est décrit ci-après, acheter des billets de dépôt ou conclure des opérations sur instruments dérivés à un prix fixé d'après la valeur liquidative du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (à l'égard de la S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes), du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (à l'égard de la S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré) et du Fonds Scotia de revenu canadien (à l'égard de la S.E.C. Scotia de revenu canadien), selon le cas, (chacun, un « Fonds de référence »), déduction faite des frais liés aux contrats à terme de gré à gré et à la couverture.

L'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers jusqu'à concurrence de 60 %.

Conformément à un contrat à terme de gré à gré, le Fonds S.E.C. conviendrait de vendre les titres de capitaux propres canadiens à l'échéance du contrat à terme de gré à gré (ou il peut en régler la totalité ou une partie par anticipation afin de financer des distributions ou des rachats, par exemple) pour un prix déterminé d'après la valeur liquidative d'un Fonds de référence, déduction faite des frais du contrat à terme de gré à gré et des frais liés à la couverture. Dans certains cas de résiliation anticipée, le Fonds S.E.C. pourrait être tenu de payer des frais déterminés du cocontractant, notamment en lien avec la perte de sa capacité à obtenir une couverture. Dans certaines circonstances, le cocontractant peut être en mesure de reporter un paiement dû au Fonds S.E.C.

Les titres de capitaux propres canadiens ou d'autres titres que le cocontractant juge acceptables seraient mis en gage en sa faveur à titre de sûreté pour les obligations du Fonds S.E.C. aux termes du contrat à terme de gré à gré.

Le Fonds S.E.C. attribue à ses porteurs de parts leur quote-part des gains réalisés ou des pertes subies à la vente de titres de capitaux propres canadiens par le Fonds S.E.C. au cocontractant aux termes du contrat à terme de gré à gré. La société a l'intention de faire le choix, en vertu de la Loi de l'impôt, de traiter tous les gains et toutes les pertes découlant de la disposition des titres canadiens comme des gains en capital ou des pertes en capital, et il est prévu que la part de ces gains ou de ces pertes revenant à la société sera traitée comme des gains en capital ou des pertes en capital aux fins fiscales.

Aux termes des modifications proposées dans le cadre du budget fédéral rendu public le 21 mars 2013, les gains réalisés à la vente de titres de capitaux propres canadiens aux termes de contrats dérivés à terme conclus le 21 mars 2013 ou après cette date dont la durée est supérieure à 180 jours seront traités comme un revenu ordinaire plutôt que des gains en capital. On s'attend à ce que les modifications proposées ne s'appliquent pas aux contrats dérivés à terme conclus par le Fonds S.E.C. avant le 4 octobre 2013, voire à une date ultérieure. Se reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à l'imposition* pour en savoir plus.

Le Portefeuille, chaque Fonds S.E.C. et chaque Fonds de référence peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements, des prix des marchandises, des taux d'intérêt, des risques associés au crédit, des indices boursiers ou des taux de change pour avoir de l'exposition aux marchés financiers et pour rajuster la durée moyenne à l'échéance. Ils n'utiliseront les instruments dérivés que de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières.

Le Portefeuille, les Fonds S.E.C. et les Fonds de référence peuvent participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour gagner un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert selon ce que les règles canadiennes en valeurs mobilières permettent. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de

l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à la vente à découvert*.

De plus amples renseignements au sujet de chaque Fonds S.E.C. et de chaque Fonds de référence sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds ?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, y compris un Fonds de référence, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds ou que son exposition à ce dernier. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques liés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de capitaux propres;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé à un fonds de fonds;
- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux contrats à terme de gré à gré;

- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à l'imposition;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ?*

Pendant la période de 12 mois précédant le 1^{er} mai 2013, jusqu'à 35,2 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à 34,1 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I de la S.E.C. Scotia de revenu canadien et jusqu'à 10,1 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, avec une préférence pour le volet titres à revenu fixe, qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- vous voulez la flexibilité de substituer d'autres Fonds Société sans réaliser de gains en capital ou subir de pertes en capital immédiats;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne;
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclare. Les dividendes seront généralement déclarés uniquement afin de réduire au minimum l'impôt à payer de la société. Tout dividende sur les gains en capital sera distribué dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice et tout autre dividende sera distribué avant la fin de l'exercice.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	20,60	64,95	113,84	259,14 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds équilibré neutre mondial
Date de création	Actions de série A : le 18 mai 2012
Type de titres	Actions de série A d'une société de placement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet appréciation du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et/ou de titres de capitaux propres et/ou de titres à revenu de partout dans le monde.

Il peut également investir une partie de son actif dans des parts d'un ou de plusieurs Fonds S.E.C. qui utilisent des contrats à terme de gré à gré, des billets de dépôt ou d'autres instruments dérivés afin d'obtenir une exposition au rendement des OPC gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	40 %
Actions	60 %

Le Portefeuille peut investir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents, dans une vaste sélection de titres de capitaux propres ou de titres à revenu fixe. Les fonds sous-jacents, les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération de chaque catégorie d'actifs de façon à ce qu'elle ne varie pas de plus de 10 % (à la

hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*. Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans des fonds sous-jacents, une fois que le Portefeuille aura atteint la taille appropriée, le conseiller en valeurs pourra déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut également conserver des liquidités pour régler ses frais, remplir ses obligations de rachat et/ou verser les distributions mensuelles aux porteurs de titres qui ont choisi de recevoir celles-ci en espèces. Il peut investir dans des effets du marché monétaire en attendant d'effectuer des placements.

Le Portefeuille peut investir une partie de son actif dans des parts d'un ou de plusieurs Fonds S.E.C., lesquels peuvent conclure un ou plusieurs contrats à terme de gré à gré aux termes desquels ils peuvent acheter ou vendre les titres de capitaux propres canadiens, comme il est décrit ci-après, acheter des billets de dépôt ou conclure des opérations sur instruments dérivés à un prix fixé d'après la valeur liquidative du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (à l'égard de la S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes), du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (à l'égard de la S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré) et du Fonds Scotia de revenu canadien (à l'égard de la S.E.C. Scotia de revenu canadien), selon le cas, (chacun, un « Fonds de référence »), déduction faite des frais liés aux contrats à terme de gré à gré et à la couverture.

L'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers jusqu'à concurrence de 80 %.

Conformément à un contrat à terme de gré à gré, le Fonds S.E.C. conviendrait de vendre les titres de capitaux propres canadiens à l'échéance du contrat à terme de gré à gré (ou il peut en régler la totalité ou une partie par anticipation afin de financer des distributions ou des rachats, par exemple) pour un prix déterminé d'après la valeur liquidative d'un Fonds de référence, déduction faite des frais du contrat à terme de gré à gré et des frais liés à la couverture. Dans certains cas de résiliation anticipée, le Fonds S.E.C. pourrait être tenu de payer des frais déterminés du cocontractant, notamment en lien avec la perte de sa capacité à obtenir une couverture. Dans certaines circonstances, le cocontractant peut être en mesure de reporter un paiement dû au Fonds S.E.C.

Les titres de capitaux propres canadiens ou d'autres titres que le cocontractant juge acceptables seraient mis en gage en sa faveur à titre de sûreté pour les obligations du Fonds S.E.C. aux termes du contrat à terme de gré à gré.

Le Fonds S.E.C. attribue à ses porteurs de parts leur quote-part des gains réalisés ou des pertes subies à la vente de titres de capitaux propres canadiens par le Fonds S.E.C. au cocontractant aux termes du contrat à terme de gré à gré. La société a l'intention de faire le choix, en vertu de la Loi de l'impôt, de traiter tous les gains et toutes les pertes découlant de la disposition des titres canadiens comme des gains en capital ou des pertes en capital, et il est prévu que la part de ces gains ou de ces pertes revenant à la société sera traitée comme des gains en capital ou des pertes en capital aux fins fiscales.

Aux termes des modifications proposées dans le cadre du budget fédéral rendu public le 21 mars 2013, les gains réalisés à la vente de titres de capitaux propres canadiens aux termes de contrats dérivés à terme conclus le 21 mars 2013 ou après cette date dont la durée est supérieure à 180 jours seront traités comme un revenu ordinaire plutôt que des gains en capital. On s'attend à ce que les modifications proposées ne s'appliquent pas aux contrats dérivés à terme conclus par le Fonds S.E.C. avant le 4 octobre 2013, voire à une date ultérieure. Se reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à l'imposition* pour en savoir plus.

Le Portefeuille, chaque Fonds S.E.C. et chaque Fonds de référence peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements des prix des marchandises, des taux d'intérêt, des risques associés au crédit, des indices boursiers ou des taux de change pour avoir de l'exposition aux marchés financiers et pour rajuster la durée moyenne à l'échéance. Ils n'utiliseront les instruments dérivés que de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières.

Le Portefeuille, les Fonds S.E.C. et les Fonds de référence peuvent participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour gagner un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider

de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à la vente à découvert*.

De plus amples renseignements au sujet de chaque Fonds S.E.C. et de chaque Fonds de référence sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds ?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, y compris un Fonds de référence, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds ou que son exposition à ce dernier. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques liés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de capitaux propres;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé à un fonds de fonds;
- risque associé au taux d'intérêt;

- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux contrats à terme de gré à gré;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux petites entreprises;
- risque associé à l'imposition;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ?*

Pendant la période de 12 mois précédant le 1^{er} mai 2013, jusqu'à 26,8 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à 26,5 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I de la S.E.C. Scotia de revenu canadien, jusqu'à 12,1 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens et jusqu'à 11,8 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia d'actions internationales.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, avec une préférence pour le volet titres de capitaux propres, qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- vous voulez la flexibilité de substituer d'autres Fonds Société sans réaliser de gains en capital ou subir de pertes en capital immédiats;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclare. Les

dividendes seront généralement déclarés uniquement afin de réduire au minimum l'impôt à payer de la société. Tout dividende sur les gains en capital sera distribué dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice et tout autre dividende sera distribué avant la fin de l'exercice.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	21,73	68,50	120,07	273,32 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds équilibré d'actions mondiales
Date de création	Actions de série A : le 18 mai 2012
Type de titres	Actions de série A d'une société de placement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre l'appréciation à long terme du capital et un revenu, avec une préférence marquée pour le volet appréciation du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et/ou de titres de capitaux propres et/ou de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Il peut également investir une partie de son actif dans des parts d'un ou de plusieurs Fonds S.E.C. qui utilisent des contrats à terme de gré à gré, des billets de dépôt ou d'autres instruments dérivés afin d'obtenir une exposition au rendement des OPC gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	25 %
Actions	75 %

Le Portefeuille peut investir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents, dans une vaste sélection de titres de capitaux propres ou de titres à revenu fixe. Les fonds sous-jacents, les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération de chaque catégorie d'actifs de façon à ce qu'elle ne varie pas de plus de 10 % (à la

hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*. Même si jusqu'à 100% de l'actif du Portefeuille peut être investi dans des fonds sous-jacents, une fois que le Portefeuille aura atteint la taille appropriée, le conseiller en valeurs pourra déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut également conserver des liquidités pour régler ses frais, remplir ses obligations de rachat et/ou verser les distributions mensuelles aux porteurs de titres qui ont choisi de recevoir celles-ci en espèces. Il peut investir dans des effets du marché monétaire en attendant d'effectuer des placements.

Le Portefeuille peut investir une partie de son actif dans des parts d'un ou de plusieurs Fonds S.E.C., lesquels peuvent conclure un ou plusieurs contrats à terme de gré à gré aux termes desquels ils peuvent acheter ou vendre les titres de capitaux propres canadiens, comme il est décrit ci-après, acheter des billets de dépôt ou conclure des opérations sur instruments dérivés à un prix fixé d'après la valeur liquidative du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (à l'égard de la S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes), du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (à l'égard de la S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré) et du Fonds Scotia de revenu canadien (à l'égard de la S.E.C. Scotia de revenu canadien), selon le cas, (chacun, un « Fonds de référence »), déduction faite des frais liés aux contrats à terme de gré à gré et à la couverture.

L'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers jusqu'à concurrence de 100 %.

Conformément à un contrat à terme de gré à gré, le Fonds S.E.C. conviendrait de vendre les titres de capitaux propres canadiens à l'échéance du contrat à terme de gré à gré (ou il peut en régler la totalité ou une partie par anticipation afin de financer des distributions ou des rachats, par exemple) pour un prix déterminé d'après la valeur liquidative d'un Fonds de référence, déduction faite des frais du contrat à terme de gré à gré et des frais liés à la couverture. Dans certains cas de résiliation anticipée, le Fonds S.E.C. pourrait être tenu de payer des frais déterminés du cocontractant, notamment en lien avec la perte de sa capacité à obtenir une couverture. Dans certaines circonstances, le cocontractant peut être en mesure de reporter un paiement dû au Fonds S.E.C.

Les titres de capitaux propres canadiens ou d'autres titres que le cocontractant juge acceptables seraient mis en gage en sa faveur à titre de sûreté pour les obligations du Fonds S.E.C. aux termes du contrat à terme de gré à gré.

Le Fonds S.E.C. attribue à ses porteurs de parts leur quote-part des gains réalisés ou des pertes subies à la vente de titres de capitaux propres canadiens par le Fonds S.E.C. au cocontractant aux termes du contrat à terme de gré à gré. La société a l'intention de faire le choix, en vertu de la Loi de l'impôt, de traiter tous les gains et toutes les pertes découlant de la disposition des titres canadiens comme des gains en capital ou des pertes en capital, et il est prévu que la part de ces gains ou de ces pertes revenant à la société sera traitée comme des gains en capital ou des pertes en capital aux fins fiscales.

Aux termes des modifications proposées dans le cadre du budget fédéral rendu public le 21 mars 2013, les gains réalisés à la vente de titres de capitaux propres canadiens aux termes de contrats dérivés à terme conclus le 21 mars 2013 ou après cette date dont la durée est supérieure à 180 jours seront traités comme un revenu ordinaire plutôt que des gains en capital. On s'attend à ce que les modifications proposées ne s'appliquent pas aux contrats dérivés à terme conclus par le Fonds S.E.C. avant le 4 octobre 2013, voire à une date ultérieure. Se reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à l'imposition* pour en savoir plus.

Le Portefeuille, chaque Fonds S.E.C. et chaque Fonds de référence peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements des prix des marchandises, des taux d'intérêt, des risques associés au crédit, des indices boursiers ou des taux de change pour avoir de l'exposition aux marchés financiers et pour rajuster la durée moyenne à l'échéance. Ils n'utiliseront les instruments dérivés que de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert selon ce que les règles canadiennes en valeurs mobilières permettent. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à la vente à découvert*.

Le Portefeuille, les Fonds S.E.C. et les Fonds de référence peuvent participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs

mobilières, pour gagner un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

De plus amples renseignements au sujet de chaque Fonds S.E.C. et de chaque Fonds de référence sont présentés dans le prospectus simplifié, dans l'aperçu du fonds et dans la notice annuelle.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds ?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, y compris un Fonds de référence, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds ou que son exposition à ce dernier. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques liés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de capitaux propres;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé à un fonds de fonds;
- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux contrats à terme de gré à gré;

- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à l'imposition;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ?*

Pendant la période de 12 mois précédant le 1^{er} mai 2013, jusqu'à 15,0 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à 14,8 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I de la S.E.C. Scotia de revenu canadien, jusqu'à 14,2 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia d'actions internationales et jusqu'à 12,2 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance d'un portefeuille équilibré, avec une préférence marquée pour le volet titres de capitaux propres, qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- vous voulez la flexibilité de substituer d'autres Fonds Société sans réaliser de gains en capital ou subir de pertes en capital immédiats;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclare. Les dividendes seront généralement déclarés uniquement afin de réduire au minimum l'impôt à payer de la société. Tout dividende sur les gains en capital sera distribué dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice et tout autre dividende sera distribué avant la fin de l'exercice.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du portefeuille, sauf si vous indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	22,96	72,38	126,87	288,79 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création	Actions de série A : le 18 mai 2012
Type de titres	Actions de série A d'une société de placement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une appréciation à long terme du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et/ou de titres de capitaux propres offerts partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre divers titres de capitaux propres. La pondération cible du Portefeuille est composée à 100 % de titres de capitaux propres.

Le portefeuille peut investir, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de fonds sous-jacents, dans un vaste éventail de titres de capitaux propres. Les fonds sous-jacents et les titres de capitaux propres dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*. Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans des fonds sous-jacents, une fois que le Portefeuille aura atteint la taille appropriée, le conseiller en valeurs pourra déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

L'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers jusqu'à concurrence de 100 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent recourir à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers. Ils n'utiliseront les instruments dérivés que de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé à la vente à découvert*.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre leurs objectifs de placement généraux et pour améliorer leur rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ? – Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds ?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de capitaux propres, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques liés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;

- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de capitaux propres;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé à un fonds de fonds;
- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites entreprises;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques associés aux OPC ?*

Pendant la période de 12 mois précédant le 1^{er} mai 2013, jusqu'à 18,9 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia d'actions internationales, jusqu'à 15,8 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens, jusqu'à 12,8 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation, jusqu'à 11,2 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia canadien de croissance et jusqu'à 10,2 % de l'actif net du fonds a été investi dans les titres de série I du Fonds privé Scotia d'actions mondiales.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille de titres de capitaux propres, qui est diversifié quant aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- vous voulez la flexibilité de substituer à d'autres Fonds Société sans réaliser de gains en capital ou subir de pertes en capital immédiats;
- vous prévoyez détenir votre placement dans un compte non enregistré;
- votre tolérance au risque est moyenne à élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes uniquement lorsque le conseil d'administration de la société en déclare. Les dividendes seront généralement déclarés uniquement afin de réduire au minimum l'impôt à payer de la société. Tout dividende sur les gains en capital sera distribué dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice et tout autre dividende sera distribué avant la fin de l'exercice.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	24,70	77,87	136,50	310,71 \$

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* du présent document.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ?

Pour nombre de Canadiens, les OPC sont un moyen simple et abordable d'atteindre leurs objectifs financiers. Mais qu'est-ce exactement qu'un OPC, pourquoi investit-on dans ce type de placement, et quels sont les risques qui y sont associés ?

Qu'est-ce qu'un OPC ?

Un OPC est un placement dans lequel votre argent est regroupé avec celui de plusieurs autres personnes. Des conseillers en valeurs professionnels utilisent cet argent pour acheter des titres, qui, selon eux, favoriseront l'atteinte des objectifs de placement de l'OPC. Il peut s'agir d'actions, d'obligations, de créances hypothécaires, d'instruments du marché monétaire, ou encore d'une combinaison de toutes ces valeurs mobilières.

Lorsque vous investissez dans un OPC, vous obtenez des titres de l'OPC. Chaque titre représente une quote-part proportionnelle de l'ensemble des actifs de l'OPC. Tous les investisseurs d'un OPC partagent le revenu, les gains et les pertes de l'OPC. Ils paient également leur quote-part des frais de l'OPC.

Pourquoi investit-on dans des OPC ?

Les OPC offrent aux investisseurs trois avantages clés : la gestion financière professionnelle, la diversification et l'accessibilité.

- *Gestion financière professionnelle.* Les conseillers en valeurs professionnels ont les compétences qui leur permettent de prendre des décisions de placement. Ils ont aussi accès à de l'information constamment renouvelée sur les tendances des marchés financiers ainsi qu'à des données et des résultats de recherche complets sur des investissements potentiels.
- *Diversification.* Étant donné que votre argent est regroupé avec celui d'autres investisseurs, un OPC offre la diversification dans plusieurs titres qui pourraient par ailleurs ne pas être offerts aux investisseurs individuels.
- *Accessibilité.* Les OPC demandent des placements minimaux peu élevés, ce qui les rend accessibles à presque tout le monde.

Aucune garantie

Bien que les OPC offrent de nombreux avantages, il est important de noter qu'un placement dans ceux-ci n'est pas garanti. Contrairement aux comptes bancaires ou aux certificats de placement garanti (CPG), les titres d'OPC ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) ni par aucun autre organisme gouvernemental d'assurance-dépôts, et votre placement dans les fonds n'est pas garanti par la Banque Scotia.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre votre droit de vendre vos titres. Pour obtenir des détails, veuillez vous reporter à la rubrique *Suspension de votre droit d'acheter, de substituer et de vendre des actions*.

Comment sont structurés les OPC ?

GAS offre les Fiducies, qui sont des fiducies de fonds commun de placement, et les Fonds Société, qui sont des catégories de la société, société de placement à capital variable. Les OPC possèdent différents types de placement selon leurs objectifs. Ces placements comprennent des titres de capitaux propres comme des actions, des titres à revenu fixe comme des obligations et des espèces ou des quasi-espèces comme des bons du Trésor ou des parts d'autres OPC appelés fonds sous-jacents. Les Fiducies investissent dans des titres qui peuvent comprendre les titres d'autres OPC qui sont des fiducies ou des sociétés. Les Fonds Société investissent dans des titres qui peuvent comprendre les titres d'autres OPC qui sont des fiducies, des sociétés ou des sociétés en commandite, comme les Fonds S.E.C. Les Fonds S.E.C. ne sont pas offerts directement aux investisseurs et ils sont uniquement offerts aux fins d'achat par les Fonds Société. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter au prospectus simplifié des Fonds S.E.C. Toutes les formes suivantes d'OPC permettent la mise en commun de fonds par tous les investisseurs; toutefois, il existe certaines différences que vous devriez connaître :

- Vous souscrivez des « parts » d'une fiducie de fonds commun de placement et des « actions » d'une société de placement à capital variable. Il s'agit dans les deux cas de droits de propriété.
- Si une société de placement à capital variable a plus d'un objectif de placement, chacun d'eux est représenté par une catégorie d'actions distincte. Chaque catégorie d'actions constitue un OPC distinct. Les actions sont émises et rachetées selon la valeur liquidative de la catégorie en question.
- Une fiducie de fonds commun de placement n'a qu'un seul objectif de placement.
- Tant les catégories des sociétés de placement à capital variable que les fiducies de fonds commun de placement offrent différentes séries de titres, dont chacune comporte des caractéristiques qui lui sont propres, notamment en ce qui a trait aux distributions sous forme de capital. La rubrique *Achats, substitutions et rachats* présente de plus amples renseignements sur les diverses séries d'actions d'un fonds.
- Lorsque vous effectuez un échange entre des séries de la même catégorie d'une société de placement à capital variable ou entre deux catégories d'une société de placement à capital variable, il s'agit d'une conversion. En général, une conversion n'est pas considérée comme une disposition aux fins de l'impôt et ne donne donc pas lieu à elle seule à des impôts à payer. Si vous échangez vos titres d'une fiducie de fonds commun de placement contre des titres d'une autre fiducie de fonds commun de placement ou d'une société de placement à capital variable, cela sera considéré comme une disposition aux fins de l'impôt et pourrait donner lieu à des gains en capital imposables.

- Une société de placement à capital variable peut décider de vendre un placement donné pour diverses raisons, notamment afin de réunir des capitaux pour acquitter le prix de rachat versé aux actionnaires qui font racheter leur placement dans la société de placement à capital variable ou d'appuyer l'objectif de placement d'une catégorie faisant l'objet d'un échange de la part de l'investisseur. Chaque catégorie répond aux besoins de substitution ou de rachat d'abord à partir de l'encaisse attribuable à cette catégorie. Lorsque le niveau des substitutions et des rachats d'une catégorie est, à un moment donné, supérieur à l'encaisse de la catégorie, les placements de portefeuille attribuables à la catégorie peuvent être vendus afin de répondre aux besoins de substitution ou de rachat. Cette opération peut donner lieu à des gains en capital pour la société et peut obliger celle-ci à verser des dividendes sur gains en capital à ses actionnaires. Par conséquent, les actionnaires peuvent être tenus de payer des impôts par suite d'une substitution ou d'un rachat.
- Une société de placement à capital variable ayant plus d'une catégorie permet aux investisseurs de participer ensemble dans une entité imposable et de changer facilement d'objectifs de placement sans subir d'incidences fiscales directes par suite de la substitution. C'est pourquoi, dans la mesure où les dividendes sur gains en capital sont attribués, ils le sont généralement parmi toutes les catégories, sans égard aux placements de portefeuille qui ont été vendus.
- Une société de placement à capital variable est une entité unique et un contribuable unique, quel que soit le nombre de catégories qu'elle offre. La société de placement à capital variable doit consolider les revenus, les gains en capital, les frais et les pertes en capital se rapportant à tous les placements effectués pour toutes les catégories afin d'établir le montant de l'impôt à payer. Ainsi, les gains en capital d'une catégorie sont compensés par les pertes en capital d'une autre catégorie. Dans le cas des fiducies de fonds commun de placement, les pertes en capital de l'une ne peuvent être déduites des gains en capital de l'autre. Les fiducies de fonds commun de placement sont des contribuables distincts.
- L'actif et le passif d'une société de placement à capital variable sont attribués à une catégorie donnée ou répartis entre plusieurs catégories multiples, selon la nature de l'actif ou du passif. La société attribuera tous les placements effectués au moyen de souscriptions pour un Fonds Société à ce Fonds Société ainsi que les frais liés à l'acquisition de ces placements. La société déterminera la répartition de ces actifs et de ces passifs à un Fonds Société donné d'une manière qu'elle juge équitable et raisonnable.
- Une société de placement à capital variable verse des dividendes sur le revenu ou les gains en capital, tandis que la fiducie de fonds commun de placement verse des distributions sur le revenu ou les gains en capital. Contrairement aux distributions versées par la fiducie de fonds commun de placement, la société de placement à capital variable ne déclare généralement pas régulièrement de dividendes. Elle est imposée sur son revenu de toutes les provenances, à l'exception des gains en capital si elle verse des dividendes suffisants sur ceux-ci. Habituellement, la société de placement à capital variable verse un montant de dividendes ordinaires suffisant pour pouvoir recouvrer l'impôt qu'elle a acquitté sur

les dividendes qu'elle a reçus de sociétés canadiennes imposables. La fiducie de fonds commun de placement n'est pas imposée sur son revenu, de quelque provenance qu'il soit, ni sur ses gains en capital, tant qu'elle distribue son revenu imposable net aux porteurs de titres. Les sociétés de placement à capital variable et les fiducies de fonds commun de placement peuvent toutes deux verser des distributions prélevées sur les capitaux propres.

- Dans certains cas, une fiducie de fonds commun de placement et une catégorie d'une société de placement à capital variable à catégories multiples peuvent avoir le même objectif de placement et le même conseiller en valeurs, mais pas les mêmes séries. Le cas échéant, l'investisseur peut choisir un fonds en fonction des incidences fiscales qui conviennent le mieux à sa situation. Une société de placement à capital variable qui comporte plusieurs catégories peut offrir des avantages fiscaux aux investisseurs imposables, selon le programme de placement de l'investisseur.
- Bien que l'objectif de placement d'une fiducie de fonds commun de placement et celui d'une catégorie d'une société de placement à capital variable puisse être identique, le rendement des fonds respectifs ne l'est pas nécessairement. Même si le conseiller en valeurs s'efforce généralement de répartir équitablement les placements en portefeuille entre les fonds, des écarts temporels surviennent en ce qui a trait aux flux de trésorerie dont dispose chaque fonds. Par conséquent, le prix auquel un placement en portefeuille peut être acheté ou vendu peut différer d'un fonds à l'autre ou certains des placements en portefeuille des fonds pourraient ne pas être les mêmes.

Quels sont les risques associés aux OPC ?

Bien que chacun désire faire fructifier son argent lorsqu'il investit, on peut aussi en perdre. C'est ce qui s'appelle le risque. Comme pour d'autres placements, les OPC comportent un certain degré de risque. La valeur des titres d'un fonds peut changer d'une journée à l'autre pour de nombreuses raisons, notamment à cause de la fluctuation de l'économie, des taux d'intérêt et des nouvelles concernant le marché et l'entreprise en particulier. Cela signifie que la valeur des actions d'OPC peut varier. Lorsque vous vendez vos actions d'un fonds, vous pourriez obtenir moins d'argent que la somme que vous avez investie.

Le degré de risque dépend des objectifs de placement du fonds et des types de titres dans lesquels il investit. Un principe général de placement veut que plus le risque est grand, plus il y a de potentiel de gains, mais aussi de pertes. Les fonds de quasi-espèces offrent habituellement le risque le plus faible parce qu'ils investissent dans des placements à court terme très liquides, comme les bons du Trésor. Leurs rendements potentiels sont liés aux taux d'intérêt à court terme. Les fonds de revenu investissent dans des obligations et d'autres placements à revenu fixe. Ces fonds offrent habituellement des rendements à long terme plus élevés que les fonds de quasi-espèces, mais ils comportent plus de risques parce que leur prix peut changer selon la variation des taux d'intérêt. Les fonds de titres de capitaux propres exposent les investisseurs au degré de risque le plus élevé, car ils investissent dans des titres de capitaux

propres, comme les actions ordinaires, dont les cours peuvent grimper et chuter de façon marquée dans des laps de temps très courts.

Gestion du risque

Bien que le risque soit un facteur important à examiner lorsque vous choisissez un OPC, vous devez également tenir compte de vos objectifs de placement et du moment où vous aurez besoin de votre argent. Par exemple, si vous économisez pour effectuer un achat important dans l'année qui vient, vous voudrez sans doute investir dans un fonds comportant un faible risque. Si vous voulez que votre épargne-retraite croisse au cours des 20 prochaines années, vous pouvez sans doute vous permettre de placer une part plus importante de votre argent dans des fonds d'actions.

Une combinaison de placements bien choisis peut aider à réduire le risque tout en vous permettant d'atteindre vos objectifs de placement. Votre représentant en épargne collective peut vous aider à construire un portefeuille qui convient à vos objectifs et qui respecte votre tolérance au risque.

Si vos objectifs de placement ou votre tolérance au risque changent, n'oubliez pas que vous pouvez et devriez modifier vos placements pour les adapter à votre nouvelle situation.

Risques spécifiques aux OPC

La valeur des placements que détient un OPC peut changer pour plusieurs raisons. Vous trouverez les risques spécifiques à un placement dans chacun des fonds dans les descriptions de chaque fonds. Voici plus de détails au sujet de ces risques. Dans la mesure où le fonds investit dans des fonds sous-jacents ou a une exposition à ces fonds, il s'expose aux mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Par conséquent, toute mention d'un fonds dans la présente section renvoie également aux fonds sous-jacents dans lesquels le fonds peut investir.

Risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires

Les titres adossés à des créances mobilières sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts commerciaux ou à la consommation. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts hypothécaires sur des biens immobiliers résidentiels ou commerciaux. Si un OPC investit dans de tels titres, il sera exposé au risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires. En cas de changement de la perception que le marché peut avoir des émetteurs de ce type de titres, ou de la solvabilité des parties en cause, la valeur des titres peut être touchée. Dans l'utilisation de titres adossés à des créances hypothécaires, il y a aussi le risque que les taux d'intérêt imputés à des prêts hypothécaires baissent, qu'un débiteur hypothécaire soit en défaut en ce qui a trait à ses obligations aux termes d'un emprunt hypothécaire ou que la valeur des biens garantis par l'emprunt hypothécaire baisse.

Risque associé à la catégorie

Chaque catégorie d'actions de la société représente un portefeuille distinct de titres, géré selon des objectifs de placement distincts que les autres catégories d'actions de la société ne partagent pas. Les dettes afférentes à chacune des catégories d'actions de la société sont les dettes de la société dans son ensemble. Lorsque l'actif d'une catégorie d'actions de la société ne suffit pas, l'actif des autres catégories d'actions pourrait être mis à contribution pour régler ces passifs. Même si les portefeuilles sont différents et que la valeur de chaque catégorie est calculée de façon séparée, les frais ou les dettes d'une catégorie risquent d'affecter la valeur des autres catégories.

Risque associé aux marchandises

Certains OPC peuvent investir directement ou indirectement dans l'or ou dans des sociétés qui exercent des activités dans les secteurs de l'énergie ou des ressources naturelles. La valeur marchande des placements dans un tel OPC peut être touchée par les variations défavorables des prix des marchandises. Lorsque les prix des marchandises baissent, cette baisse a généralement une incidence négative sur le bénéfice des sociétés dont les activités sont axées sur les marchandises, telles que le pétrole et le gaz.

Risque associé au crédit

Un titre à revenu fixe, comme une obligation, est une promesse de verser de l'intérêt et de rembourser le capital à la date d'échéance. Il y a toujours le risque que l'émetteur n'honore pas cette promesse. Il s'agit alors du risque associé au crédit. Si un OPC investit dans des titres à revenu fixe, il sera exposé au risque associé au crédit. Le risque associé au crédit est au plus bas chez les émetteurs qui se sont vu octroyer une note de crédit élevée par une agence de notation. Le risque est au plus haut chez les émetteurs dont la note de crédit est basse ou qui n'en ont aucune. Les émetteurs dont la note de crédit est basse offrent habituellement un intérêt plus élevé pour compenser le risque accru. Les obligations d'émetteurs dont la note est faible obtiennent généralement de meilleurs rendements que les obligations d'émetteurs ayant une note de crédit supérieure et elles ont tendance à être plus volatiles puisque la probabilité de faillite ou de défaut est plus élevée à leur égard. Les notes de crédit peuvent changer au fil du temps. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux placements sur les marchés étrangers* dans le cas des placements dans une dette publique étrangère.

Risque associé au change

Lorsqu'un OPC achète un placement libellé en devises, la fluctuation du taux de change entre la monnaie en cause et le dollar canadien influera sur la valeur de l'OPC.

Risque associé aux instruments dérivés

Si un OPC utilise des instruments dérivés, il sera exposé au risque associé aux instruments dérivés. Les instruments dérivés

peuvent être utiles pour protéger les placements contre les pertes, pour obtenir une exposition aux marchés financiers et pour effectuer des placements indirects, mais ils comportent certains risques :

- Les opérations de couverture à l'aide d'instruments dérivés peuvent ne pas donner les résultats prévus. Les instruments de couverture sont fondés sur des corrélations historiques ou escomptées pour prévoir l'impact de certains événements, qui peuvent ou non se produire. S'ils se produisent, ils peuvent ne pas avoir l'effet escompté.
- Il est difficile de se protéger contre les tendances que le marché a déjà prévues.
- Les frais afférents à la conclusion et au maintien de contrats sur instruments dérivés peuvent réduire les rendements d'un OPC.
- La couverture de devises réduira les gains si la valeur de la devise couverte augmente.
- Il peut devenir difficile de couvrir des devises dans les petits pays nouveaux en raison de la taille limitée de ces marchés.
- La couverture de devises n'offre aucune protection contre la fluctuation de la valeur des titres sous-jacents.
- Rien ne garantit qu'une bourse ou un marché liquide existera pour les instruments dérivés. Cette situation pourrait empêcher un OPC de liquider ses positions pour réaliser des gains ou limiter ses pertes. Au pire, un OPC pourrait subir des pertes parce qu'il est obligé d'exécuter des contrats à terme sous-jacents.
- Le prix des instruments dérivés peut être faussé s'il y a cessation des opérations sur les actions sous-jacentes. Les opérations sur les instruments dérivés pourraient être interrompues s'il y a cessation des opérations sur un grand nombre des actions sous-jacentes. Cela pourrait faire en sorte qu'un OPC éprouve des difficultés à liquider ses positions.
- Le cocontractant d'un contrat sur instruments dérivés pourrait être incapable d'exécuter ses obligations. Lorsque l'OPC utilise des instruments dérivés, il dépend de la capacité du cocontractant à l'opération de s'acquitter de ses obligations. Si le cocontractant ne peut s'acquitter de ses obligations, l'OPC peut s'exposer au risque de pertes du montant qu'il s'attendait à recevoir aux termes des options, des contrats à terme de gré à gré ou d'autres opérations si le cocontractant est en défaut ou s'il fait faillite.
- Les opérations sur les instruments dérivés effectuées sur des marchés étrangers pourraient prendre plus de temps et être plus difficiles à réaliser. Les instruments dérivés étrangers sont assujettis au risque associé aux placements sur les marchés étrangers décrit ci-après. Veuillez vous reporter au *Risque associé aux placements sur les marchés étrangers*.
- Les courtiers en valeurs mobilières et les courtiers à terme peuvent détenir les actifs d'un OPC à titre de garantie d'un contrat sur instruments dérivés. Par conséquent, une personne autre que le dépositaire de l'OPC est responsable de la garde de cette partie des actifs de l'OPC.
- La réglementation relative aux instruments dérivés est un domaine du droit qui change rapidement et qui est assujetti aux modifications gouvernementales et aux actions judiciaires.

L'incidence de toute modification réglementaire ultérieure pourrait faire en sorte qu'il soit difficile, voire impossible, pour un OPC d'utiliser certains instruments dérivés.

Veuillez vous reporter au *Risque associé aux contrats à terme de gré à gré*.

Risque associé aux marchés émergents

Certains OPC peuvent investir dans les titres de sociétés étrangères ou de gouvernements étrangers (autres que celui des États-Unis), notamment des gouvernements de pays en développement ou des sociétés exploitées dans pareils pays. Il se peut que les sociétés sur ces marchés disposent de gammes de produits, de marchés ou de ressources limités, de sorte qu'il peut être difficile de les évaluer. L'instabilité politique, les possibilités de corruption, ainsi qu'une réglementation du secteur des affaires moins rigoureuse peuvent augmenter le risque de fraude ou poser d'autres problèmes d'ordre juridique. Outre le risque associé aux placements sur les marchés étrangers décrit ci-après, ces OPC peuvent subir une plus grande fluctuation en conséquence de ces facteurs.

Risque associé aux titres de capitaux propres

Les OPC qui investissent dans des titres de capitaux propres, comme les actions ordinaires, sont influencés par la fluctuation de l'économie en général et des marchés financiers ainsi que par le succès ou l'échec des sociétés émettrices. Lorsque les marchés boursiers sont haussiers, la valeur des titres de capitaux propres a tendance à augmenter et, lorsqu'ils sont baissiers, la valeur des titres de capitaux propres a tendance à diminuer. Les titres convertibles peuvent aussi être assujettis au risque associé au taux d'intérêt.

Risque associé aux placements sur les marchés étrangers

Les placements émis par des sociétés ou des gouvernements étrangers autres que ceux des États-Unis peuvent comporter plus de risques que des placements au Canada et aux États-Unis.

Les pays étrangers peuvent être touchés par des événements politiques, sociaux, juridiques ou diplomatiques, notamment par l'imposition de contrôles des devises et des changes. Certains marchés étrangers peuvent être moins liquides, sont moins réglementés et sont assujettis à des pratiques en matière de communication de l'information et à des exigences de divulgation différentes de celles auxquelles sont soumis les émetteurs nord-américains. Il pourrait être plus difficile de faire valoir dans un pays étranger les droits de l'OPC que lui confère la loi. En général, les titres émis sur les marchés plus développés, comme ceux d'Europe occidentale, comportent un risque moins élevé relativement aux placements sur les marchés étrangers. Les titres émis sur les marchés émergents ou en développement, comme ceux d'Asie du Sud-Est ou d'Amérique latine, comportent un risque important associé aux placements sur les marchés étrangers et sont exposés au risque associé aux marchés émergents décrit ci-dessus.

Risque associé à un fonds de fonds

Si un OPC investit dans un autre OPC ou y est exposé, les risques associés à un placement dans cet OPC comprennent les risques associés aux titres dans lesquels l'OPC investit en plus des autres risques liés à l'OPC. Par conséquent, un OPC assume le risque d'un autre OPC et de ses titres respectifs au prorata de son placement dans cet autre OPC ou de son exposition à celui-ci. Si l'autre OPC suspend les rachats, l'OPC qui investit dans cet autre OPC, ou qui y est exposé, pourrait ne pas être en mesure d'évaluer une portion de son portefeuille et pourrait ne pas pouvoir traiter les ordres de rachat.

Risque associé aux fiducies de revenu

Une fiducie de revenu, y compris une FPI, détient généralement des titres de créance et/ou des titres de capitaux propres d'une entreprise sous-jacente active ou a le droit de recevoir des redevances sur les revenus générés par cette entreprise. Les distributions et les rendements des fiducies de revenu ne sont ni fixes ni garantis. Les fiducies sont assujetties aux risques associés au type particulier d'entreprise sous-jacente, notamment les contrats d'approvisionnement, l'annulation d'un contrat par un client important ou la survenance d'un litige important.

Les lois applicables à une fiducie de revenu peuvent ne pas limiter, ou peuvent ne pas limiter entièrement, la responsabilité des porteurs de parts de la fiducie dans le cas de réclamations contre la fiducie de revenu. Dans de tels cas, dans la mesure où des réclamations contre une fiducie, tant en matière délictuelle que contractuelle ou découlant de l'assujettissement à l'impôt ou de toute responsabilité imposée par la loi, ne sont pas réglées par la fiducie, les porteurs de parts de fiducies, y compris un OPC, peuvent être tenus responsables de telles obligations. Les fiducies de revenu cherchent généralement à amoindrir ce risque dans les contrats en incluant dans ceux-ci des dispositions stipulant que les obligations de la fiducie de revenu ne lieront pas les porteurs de parts personnellement. Toutefois, la fiducie de revenu peut quand même être exposée à des demandes en dommages-intérêts ne découlant pas de contrats, comme des demandes fondées sur des préjudices personnels ou environnementaux.

Comme le traitement fiscal canadien de certaines fiducies négociées en bourse (à l'exception de certaines FPI) a changé, de nombreuses fiducies se sont converties, ou peuvent se convertir, en sociétés par actions, ce qui a eu, et peut continuer d'avoir, une incidence sur le cours de ces fiducies.

Risque associé au taux d'intérêt

Les OPC qui investissent dans des titres à revenu fixe, comme les obligations, les créances hypothécaires et les instruments du marché monétaire, sont sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. En général, lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse, la valeur de ces placements a tendance à diminuer. Lorsque les taux diminuent, la valeur des titres à revenu fixe a tendance à augmenter. Les titres à revenu fixe comportant une durée plus longue sont en général plus sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. Certains types de titres à revenu fixe permettent à leur émetteur de rembourser le capital avant la date d'échéance du

titre. Il y a un risque qu'un émetteur exerce ce droit de remboursement anticipé après une baisse des taux d'intérêt et que l'OPC détenant ces titres à revenu fixe reçoive des remboursements de capital avant la date d'échéance prévue du titre et doive réinvestir ces sommes dans des titres assortis de taux d'intérêt plus bas.

Risque associé à l'émetteur

La valeur marchande des titres d'un émetteur particulier peut être plus instable que celle de l'ensemble du marché. En conséquence, si les titres d'un émetteur constituent une partie importante de la valeur marchande de l'actif d'un OPC, les variations de la valeur marchande des titres de cet émetteur peuvent causer de plus grandes fluctuations de la valeur de l'OPC que ce qui serait normalement le cas. Un OPC moins diversifié peut également faire l'objet d'une liquidité réduite si une partie importante de son actif est investie dans un seul émetteur. En effet, l'OPC pourrait ne pas être en mesure de liquider facilement les titres qu'il détient dans l'émetteur en question pour satisfaire aux demandes de rachat.

En général, un OPC ne peut investir plus de 10 % de son actif net dans les titres d'un même émetteur. Cette limite ne s'applique pas aux placements faits dans des titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement canadien ou le gouvernement américain, des titres émis par une chambre de compensation, des titres émis par des OPC assujettis aux exigences du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* et du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*, ou des parts liées à un indice boursier émises par un OPC.

Risque associé à la liquidité

La liquidité est une mesure de la rapidité avec laquelle un placement peut être vendu à un juste prix en espèces. Si un OPC ne peut pas vendre un placement rapidement, il se peut qu'il perde de l'argent ou que son bénéfice soit moindre, surtout s'il doit répondre à un grand nombre de demandes de rachat. En général, les placements dans les petites entreprises, dans les marchés plus petits ou dans certains secteurs de l'économie ont tendance à être moins liquides que d'autres types de placements. Moins un placement est liquide, plus sa valeur a tendance à fluctuer.

Risque associé aux contrats à terme de gré à gré

Certains Fonds Société peuvent chercher à lier la totalité ou une partie de leurs rendements au rendement de titres d'un Fonds de référence donné en investissant dans un ou plusieurs Fonds S.E.C. qui, à leur tour, vont conclure des contrats à terme de gré à gré. Cette structure comporte certains risques particuliers pour ces Fonds Société, notamment :

Risque associé au cocontractant

Les Fonds S.E.C. vont conclure des contrats à terme de gré à gré avec un ou plusieurs cocontractants aux termes desquels le cocontractant sera tenu de vendre ou d'acheter, du Fonds S.E.C.

applicable, les titres de capitaux propres canadiens. Lorsqu'il conclut un contrat à terme de gré à gré, le Fonds S.E.C. sera entièrement exposé au risque de crédit du cocontractant, exposition qui sera fixée d'après la valeur liquidative des titres du Fonds de référence applicable. Les Fonds S.E.C. n'auront aucun recours ni aucun droit à l'encontre de l'actif des Fonds de référence. Un cocontractant n'est pas responsable du rendement du Fonds de référence applicable.

Le cocontractant à un contrat à terme de gré à gré pourrait ne pas s'acquitter de ses obligations et les droits d'un Fonds S.E.C. pourraient être limités à ceux d'un créancier du cocontractant. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux instruments dérivés*.

Si un Fonds S.E.C. ne peut trouver suffisamment de cocontractants appropriés ou si des modifications des lois fiscales ou leur interprétation avaient des répercussions défavorables importantes sur le traitement fiscal des investisseurs, d'un fonds ou d'un Fonds S.E.C., nous pourrions, sous réserve du respect des exigences d'avis applicables et de l'obtention des approbations requises, dissoudre le fonds, modifier ses objectifs de placement ou prendre d'autres mesures dans l'intérêt du fonds et de ses investisseurs.

Risque associé à la fluctuation de la valeur des titres en portefeuille et des dividendes

En vertu des contrats à terme de gré à gré, la valeur des titres d'un fonds varie en fonction de la valeur du Fonds de référence qui, à son tour, varie en fonction de la valeur des titres détenus par le Fonds de référence (les « titres de référence ») et des distributions versées sur ceux-ci. La valeur des titres de référence sera influencée par des facteurs sur lesquels le fonds n'a aucune emprise, notamment les résultats financiers des émetteurs respectifs de ces titres de référence, les risques en matière d'exploitation liés à certaines activités que ces derniers exercent, la qualité des éléments d'actif dont ils sont propriétaires, le prix des marchandises, les taux de change, les taux d'intérêt, les risques d'ordre environnemental, les risques d'ordre politique, les questions découlant de la réglementation gouvernementale et d'autres aspects des marchés financiers.

Risque associé aux retards de paiement

Si un Fonds de référence n'est pas en mesure de racheter ses titres lorsqu'un règlement total ou partiel survient aux termes du contrat à terme de gré à gré d'un Fonds S.E.C. et que le cocontractant a couvert son exposition aux termes de ce contrat en détenant des titres du Fonds de référence, le cocontractant pourrait être en mesure de reporter le paiement dû au Fonds S.E.C. en contrepartie des titres de capitaux propres canadiens qu'il doit acheter.

Risque associé au suivi

Le rendement d'un Fonds Société qui cherche à lier la totalité ou une partie de ses rendements au rendement d'un ou de plusieurs Fonds de référence donnés en investissant dans un ou plusieurs Fonds S.E.C. est généralement inférieur à celui réalisé par les

Fonds de référence pour un certains nombre de raisons. Un Fonds Société assumera ses propres frais d'exploitation et dépenses, sa quote-part des frais d'exploitation et dépenses des Fonds S.E.C., les frais (y compris les frais qui sont facturés par le cocontractant et les autres frais payables par le Fonds S.E.C. en cas de résiliation du contrat à terme de gré à gré) et sa quote-part des frais d'exploitation et dépenses du ou des Fonds de référence.

Le Fonds Société peut obtenir une exposition à un ou à plusieurs Fonds de référence uniquement à des moments autorisés conformément au contrat à terme de gré à gré, même si le Fonds Société en question a accès à une encaisse additionnelle qu'il pourrait autrement investir dans le Fonds S.E.C. L'écart temporel pourrait entraîner, dans certaines circonstances, des différences entre le rendement du Fonds Société et du Fonds de référence pendant ce laps de temps.

Si le Fonds S.E.C. ne peut trouver suffisamment de cocontractants prêts à conclure des contrats à terme de gré à gré selon des modalités adéquates, le Fonds Société ne sera pas en mesure de répliquer en totalité ou en partie le Fonds de référence.

Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres

Certains OPC peuvent conclure des conventions de mise en pension ou de prise en pension de titres pour réaliser un revenu additionnel. Lorsqu'un OPC accepte de vendre un titre à un prix et de le racheter des mains de la même personne à une date ultérieure donnée dans l'espérance de faire un profit, il conclut une convention de mise en pension. Lorsqu'un OPC accepte d'acheter un titre à un prix et de le vendre à la même personne à une date ultérieure donnée dans l'espérance de faire un profit, il conclut une opération de prise en pension. Les OPC qui participent à une opération de mise en pension ou de prise en pension risquent de faire face ultérieurement à une partie insolvable qui ne sera pas en mesure de mener l'opération à bien. Dans ce cas, la valeur des titres achetés peut chuter ou celle des titres vendus peut augmenter entre le moment où l'autre partie devient insolvable et celui où l'OPC récupère son placement. Les OPC qui participent à ce type d'opérations réduisent ce risque en détenant des biens en garantie, soit des espèces ou des titres de l'autre partie en quantité suffisante pour acquitter les obligations de mise en pension ou de prise en pension de celle-ci. Pour limiter les risques associés aux opérations de mise en pension et de prise en pension, les biens affectés en garantie qui sont détenus afin d'acquitter les obligations relatives à ces opérations doivent être évalués à la valeur au marché chaque jour ouvrable et être eux-mêmes entièrement garantis en tout temps par une sûreté réelle acceptable dont la valeur correspond au moins à 102 % des titres vendus ou des espèces versées pour les titres par l'OPC. Avant de conclure une convention de mise en pension ou de prise en pension, l'OPC doit s'assurer que la valeur globale de ses titres vendus aux termes des opérations de mise en pension, ainsi que des titres prêtés, ne dépasse pas 50 % de la valeur de l'actif total de l'OPC au moment où il conclut l'opération.

Risque associé aux opérations de prêt de titres

Certains OPC peuvent conclure des opérations de prêt de titres pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent dans un portefeuille de l'OPC. Un OPC peut prêter des titres de son portefeuille à des emprunteurs admissibles moyennant une garantie appropriée. Lorsqu'il prête certains de ses titres, l'OPC risque de faire face ultérieurement à un emprunteur qui ne peut respecter ses obligations aux termes de la convention de prêt de titres et de devoir prendre possession des biens donnés en garantie. Au moment où le recours est exercé, si la valeur des biens donnés en garantie à l'OPC est insuffisante pour remplacer les titres empruntés, celui-ci pourrait subir des pertes. La valeur des biens donnés en garantie aux OPC doit correspondre à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés, et les emprunteurs doivent redresser la valeur des biens donnés en garantie tous les jours afin que le niveau soit maintenu. Avant de conclure une opération de prêt de titres, l'OPC doit s'assurer que la valeur globale des titres prêtés et des titres qui ont été vendus aux termes d'opérations de mise en pension ne dépasse pas 50 % de la valeur de son actif total.

Risque associé à la série

Certains OPC offrent deux ou plusieurs séries de parts du même fonds. Bien que la valeur des parts de chaque série soit calculée séparément, il y a un risque que les frais ou les obligations d'une série de titres influent sur la valeur des titres des autres séries. Si une série est incapable de couvrir ses obligations, la loi oblige les autres séries à couvrir la différence. Nous sommes d'avis que ce risque est très faible.

Risque associé à la vente à découvert

Certains OPC peuvent procéder à un nombre limité de ventes à découvert. Il y a « vente à découvert » lorsqu'un OPC emprunte des titres auprès d'un prêteur pour ensuite les vendre sur le marché libre (ou « vendre à découvert »). À une date ultérieure, l'OPC rachète le même nombre de titres et les retourne au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé chez le prêteur, à qui l'OPC verse des intérêts. Si la valeur des titres diminue entre le moment où l'OPC emprunte les titres et celui où il les rachète et les retourne, il réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts à payer au prêteur). La vente à découvert comporte certains risques. Rien ne garantit que la valeur des titres baissera suffisamment durant la période de la vente à découvert pour compenser les intérêts versés par l'OPC et pour que celui-ci réalise un profit; en fait, les titres vendus à découvert pourraient au contraire s'apprécier. L'OPC pourrait aussi avoir du mal à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci. Le prêteur à qui l'OPC a emprunté les titres pourrait faire faillite, et l'OPC pourrait perdre la sûreté déposée auprès du prêteur. Chaque OPC qui s'engage dans une vente à découvert doit respecter les contrôles et les limites censés contrebalancer les risques; il ne vend alors à découvert que les titres de grands émetteurs pour lesquels on prévoit le maintien d'un marché liquide et limite l'exposition totale aux ventes à découvert. De plus, les OPC ne donnent une sûreté qu'aux prêteurs qui répondent à certains critères de solvabilité, sous réserve de certaines limites.

Risque associé aux porteurs de titres importants

Les titres des OPC peuvent être achetés et vendus par de grands investisseurs, y compris d'autres fonds. Si un grand investisseur fait racheter une partie ou la totalité de son placement dans un fonds sous-jacent, ce fonds sous-jacent pourrait devoir réaliser des gains en capital et engager d'autres frais d'opérations afin d'effectuer le rachat. En outre, certains titres peuvent devoir être vendus à des prix non avantageux, réduisant ainsi le rendement potentiel du fonds sous-jacent. Par ailleurs, si un grand investisseur devait augmenter son placement dans un fonds sous-jacent, ce fonds sous-jacent pourrait devoir détenir des liquidités relativement importantes durant une certaine période, jusqu'à ce que le conseiller en valeurs trouve des placements convenables, ce qui pourrait aussi avoir un effet négatif sur le rendement du fonds sous-jacent. Étant donné que le rendement du fonds sous-jacent pourrait subir un effet négatif, il pourrait en être de même pour le rendement du placement des investisseurs restant dans le fonds sous-jacent, y compris les autres fonds dominants qui peuvent avoir conservé des placements dans le fonds sous-jacent.

Risque associé aux petites sociétés

Le cours des actions émises par les petites sociétés a tendance à fluctuer davantage que celui des grandes sociétés. Il se peut que les petites sociétés n'aient pas de marché établi pour leurs produits et qu'elles n'aient pas de financement solide. Ces sociétés émettent en général moins d'actions, ce qui augmente leur risque associé à la liquidité.

Risque associé à l'imposition

Chaque Fonds S.E.C. attribue à la société sa quote-part des gains réalisés ou des pertes subies à la vente de titres de capitaux propres canadiens par le Fonds S.E.C. au cocontractant aux termes du contrat à terme de gré à gré. La société a l'intention de faire le choix, en vertu de la Loi de l'impôt, de traiter tous les gains et toutes les pertes découlant de la disposition des titres canadiens comme des gains en capital ou des pertes en capital, et il est prévu que la part des gains ou des pertes revenant à la société sera traitée comme des gains en capital ou des pertes en capital aux fins fiscales.

Dans le cadre du budget fédéral de 2013 rendu public le 21 mars 2013, le ministère des Finances (Canada) a proposé des modifications de la Loi de l'impôt visant à supprimer les avantages fiscaux attribuables au recours aux « opérations de requalification ». Ces dernières constituent des opérations qui ont été utilisées dans le cadre de chaque Fonds S.E.C. pour convertir le revenu ordinaire en gains en capital au moyen des contrats à terme. Aux termes du projet de budget, le rendement fondé sur des instruments dérivés revenant au Fonds S.E.C. aux termes d'une telle stratégie de placement sera traité comme un revenu ordinaire, et par la suite, le Fonds S.E.C. attribuera à la société sa quote-part du revenu ordinaire. On s'attend à ce que la proposition budgétaire ne s'applique pas aux opérations de requalification utilisées dans le cadre des Fonds S.E.C. avant au moins le 4 octobre 2013. Il est possible que les Fonds bénéficient d'une clause de droits acquis concernant les règles proposées pour une période encore plus longue.

Lorsque la période de droits acquis prendra fin, les gains découlant d'une opération de requalification ne seront plus traités comme des gains en capital mais plutôt comme un revenu ordinaire. Par conséquent, le rendement après impôt pour la société pourrait être réduit en raison d'une hausse possible de son revenu ordinaire et du risque d'être assujettie à un impôt sur le revenu non remboursable.

Risque associé à la retenue fiscale américaine

Les dispositions relatives à la conformité fiscale des comptes étrangers de la loi des États-Unis intitulée *U.S. Hiring Incentives to Restore Employment Act of 2010* (les « dispositions FATCA ») imposent une retenue d'impôt de 30 % sur les « paiements assujettis à une retenue » (*withholdable payments*) faits à un OPC, sauf si ce dernier respecte certaines exigences, y compris en matière de présentation de l'information. Les paiements assujettis à une retenue comprennent (i) certains types de revenus de provenance américaine (tels que les intérêts, les dividendes et les autres types de revenus hors exploitation) et (ii) le produit brut tiré de la vente ou de la disposition de biens pouvant produire des intérêts ou des dividendes de provenance américaine. La retenue d'impôt s'applique aux paiements assujettis à une retenue effectués à compter du 1^{er} janvier 2014 (ou du 1^{er} janvier 2017 dans le cas du produit brut). La retenue d'impôt de 30 % pourrait également s'appliquer aux « paiements étrangers transitant par les États-Unis » (*foreign passthru payments*) faits par un OPC à certains investisseurs à compter du 1^{er} janvier 2017. Le sens exact à donner aux paiements étrangers transitant par les États-Unis sera établi conformément à un règlement du Trésor américain qui n'a pas encore été publié. En outre, les règles et exigences dont il est question ci-dessus pourraient être modifiées par une convention intergouvernementale, par le règlement du Trésor américain qui sera adopté à l'avenir ou conformément à d'autres dispositions. Pour se conformer aux dispositions FATCA, les OPC seront tenus de demander et d'obtenir certains renseignements auprès des investisseurs et (le cas échéant) des propriétaires véritables (notamment des renseignements sur leur identité, leur statut de résident et leur citoyenneté), et de les transmettre à l'Internal Revenue Service (l'*« IRS »*) des États-Unis. Si l'investisseur ne fournit pas les renseignements requis dans les délais prescrits, l'OPC applicable pourrait racheter les titres qu'il détient. Veuillez vous reporter à la rubrique *Actions des fonds – Rachats* de la notice annuelle pour en savoir plus. Si un OPC est dans l'impossibilité de respecter ces exigences, l'imposition de la retenue fiscale de 30 % peut avoir une incidence sur la valeur liquidative de l'OPC et peut entraîner une réduction de ses rendements de placement pour les investisseurs. En outre, les frais administratifs découlant du respect des dispositions FATCA peuvent également faire augmenter les frais d'exploitation des OPC.

Modalités d'organisation et de gestion des fonds

Gestionnaire

Gestion d'actifs Scotia S.E.C.
Scotia Plaza
52nd Floor
40 King Street West
Toronto (Ontario) M5H 1H1

En qualité de gestionnaire, nous sommes chargés de l'ensemble des entreprises et de l'exploitation des fonds. Cela comprend :

- l'organisation de services de conseiller en valeurs;
- la prestation ou l'organisation de services administratifs.

Gestion d'actifs Scotia S.E.C. est la propriété exclusive de la Banque Scotia.

Conseil d'administration

Le conseil est responsable de la supervision de la société.

Le conseil est actuellement composé de six membres dont deux ne sont pas des dirigeants ni des employés de la société.

La notice annuelle contient des renseignements additionnels sur le conseil, notamment le nom de ses membres, et sur la régie d'entreprise de la société.

Placeur principal

Placements Scotia Inc.
Toronto (Ontario)

Placements Scotia Inc. est le placeur principal des actions de série A offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

À titre de placeur principal, Placements Scotia Inc. met en marché et vend des actions de série A. Nous, ou Placements Scotia Inc., pouvons engager des courtiers participants pour nous aider dans la vente des fonds.

Il n'y a aucun placeur principal des actions de série M des fonds offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

Dépositaire

Banque Scotia
Toronto (Ontario)

Le dépositaire détient les placements des fonds et en assure la sécurité pour veiller à ce qu'ils ne soient utilisés qu'au profit des investisseurs. La Banque Scotia est la société mère de Gestion d'actifs Scotia S.E.C.

Agent chargé de la tenue des registres

Gestion d'actifs Scotia S.E.C.
Toronto (Ontario)

En qualité d'agent chargé de la tenue des registres, nous prenons des arrangements pour tenir un registre de tous les porteurs de titres des fonds, nous traitons les ordres et envoyons des relevés d'impôt aux porteurs de titres.

Auditeur

PricewaterhouseCoopers
s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Toronto (Ontario)

L'auditeur est un cabinet indépendant de comptables agréés. Le cabinet audite les états financiers annuels des fonds et donne une opinion quant à la fidéité de ces états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Conseiller en valeurs

Gestion d'actifs Scotia S.E.C.
Toronto (Ontario)

Le conseiller en valeurs fournit des conseils de placement et prend des décisions de placement pour les fonds. Vous trouverez le conseiller en valeurs de chaque fonds dans les descriptions de fonds commençant à la page 4.

Gestion d'actifs Scotia S.E.C. est détenue en propriété exclusive par la Banque Scotia.

Sous-conseillers en valeurs

GCIC Itée
Toronto (Ontario)

Nous avons le pouvoir de retenir les services de sous-conseillers en valeurs. Le sous-conseiller en valeurs offre des conseils de placement et prend des décisions en matière de placement pour le compte de certains des fonds.

Vous trouverez le sous-conseiller en valeurs de chaque fonds dans les descriptions de fonds commençant à la page 4.

GCIC Itée est une filiale en propriété exclusive de la Banque Scotia.

Gestion de placements
Aurion Inc.

Patrimoine Dundee inc. est propriétaire de 60 % d'Aurion. Patrimoine Dundee est une filiale en propriété exclusive de la Banque Scotia.

Placements CI Inc.
Toronto (Ontario)

La Banque Scotia, société mère du gestionnaire, est également un important porteur de titres de CI Financial Corp. Placements CI Inc. est la propriété exclusive de CI Financial Corp.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, nous avons, en qualité de gestionnaire des Fonds Scotia, créé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le mandat est de revoir nos politiques et procédures qui ont trait au règlement des conflits d'intérêts touchant les fonds, de nous présenter ses recommandations à ce sujet, et d'étudier les questions de conflits d'intérêts que nous lui soumettons. À l'heure actuelle, le CEI compte trois membres, chacun d'entre eux étant indépendant du gestionnaire et de toute partie qui lui est apparentée. Le CEI préparera, au moins une fois l'an, un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de titres. Ce rapport pourra être consulté sans frais chaque année au plus tard le 31 mars sur Internet à l'adresse www.banquescotia.com ou sur demande par courriel à l'adresse info@scotiaam.com. La notice annuelle des fonds renferme d'autres renseignements sur le CEI, y compris au sujet de ses membres.

Dans certains cas, il se pourrait, aux termes de la législation en valeurs mobilières, que votre approbation ne soit pas requise pour effectuer une fusion de fonds ou un remplacement de leurs auditores. Si le CEI est autorisé, en vertu de la législation en valeurs mobilières, à approuver une fusion de fonds à la place des porteurs de titres, vous recevrez un avis écrit au moins 60 jours avant la date de la fusion. Dans le cas du remplacement des auditores d'un fonds, votre approbation ne sera pas obtenue, mais vous recevrez un avis écrit au moins 60 jours avant l'entrée en vigueur du changement.

Les fonds qui investissent dans les fonds sous-jacents qui sont gérés par nous ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens n'exerceront aucun des droits de vote rattachés aux titres de ces fonds sous-jacents. Toutefois, nous pourrions faire en sorte que vous puissiez exercer les droits de vote quant à votre tranche de ces titres.

Les fonds ont obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières qui les autorise à souscrire des titres de capitaux propres d'un émetteur assujetti canadien pendant la période de placement des titres et pour la période de 60 jours qui suit la période de placement (la « période d'interdiction ») aux termes d'un placement privé, sans égard au fait qu'un membre du même groupe que le gestionnaire ou une personne avec laquelle il a des liens, tel que Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre du placement des titres de capitaux propres. Une telle souscription doit respecter les objectifs de placement de chaque fonds. De plus, le CEI des fonds doit approuver le placement conformément aux exigences en matière d'approbation du Règlement 81-107 et cette souscription peut uniquement avoir lieu si elle respecte certaines autres conditions.

Les fonds ont obtenu une dispense aux autorités canadiennes en valeurs mobilières afin qu'il soit permis aux fonds d'investir dans des titres de capitaux propres d'un émetteur qui n'est pas un émetteur assujetti au Canada pendant un placement des titres de l'émetteur, que ce soit aux termes d'un placement privé de l'émetteur au Canada ou aux États-Unis ou d'un placement au moyen d'un prospectus de l'émetteur aux États-Unis visant des titres de la même catégorie, ainsi que pour la période de 60 jours qui suit la période du placement, et ce, même si un membre du même groupe que le gestionnaire agit à titre de preneur ferme dans le cadre du placement privé ou du placement au moyen d'un prospectus; pourvu que l'émetteur soit à ce moment un émetteur inscrit aux États-Unis, que le CEI approuve le placement et que l'achat soit effectué conformément à certaines autres conditions.

En plus de la dispense sus mentionnée, les fonds peuvent à l'occasion se voir accorder une dispense aux termes du Règlement 81-102 afin qu'il leur soit permis d'investir, durant la période d'interdiction, dans les titres d'un émetteur pour lesquels un membre du même groupe que le gestionnaire ou une personne avec laquelle il a des liens, tel que Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre d'un placement, par l'émetteur, de titres de la même catégorie, lorsque les fonds ne sont pas en mesure de le faire aux termes du Règlement 81-107 ou de la dispense décrite ci-dessus.

Achats, substitutions et rachats

Les actions de série A et de série M des Fonds Scotia ne comportent pas de frais d'acquisition. Cela signifie que vous ne payez pas de commission de vente lorsque vous achetez, substituez ou vendez ces actions par notre entremise ou par l'intermédiaire des sociétés de notre groupe. La vente de vos actions est aussi appelée un « rachat ».

Comment passer des ordres

Vous pouvez ouvrir un compte et acheter, substituer ou vendre des parts de Fonds Scotia, sous réserve de règles précises établies par votre courtier :

- en téléphonant à une succursale de la Banque Scotia;
- en téléphonant à un bureau de ScotiaMcLeod ou en vous y rendant ou en vous rendant au site Web de Scotia iTRADE (ou en téléphonant);
- par l'intermédiaire de Scotia en direct à l'adresse www.banquescotia.com, dès que vous vous serez inscrit à ce service. Vous ne pouvez racheter les Fonds Scotia par l'intermédiaire de Scotia en direct. Il faut plutôt passer des ordres de rachat par l'intermédiaire d'une succursale de la Banque Scotia en personne, par courriel, par télecopieur ou par téléphone.

Vous pouvez aussi ouvrir un compte et passer des ordres chez d'autres courtiers inscrits. Ils peuvent vous demander une commission de vente ou une autre rémunération. Les courtiers doivent nous transmettre les ordres le jour où ils les reçoivent des investisseurs.

Toutes les opérations sont fondées sur le prix des actions du fonds ou sa valeur liquidative par action. Tous les ordres sont traités selon la première valeur liquidative par action calculée après que le fonds a reçu l'ordre.

Comment on calcule la valeur liquidative par action

Nous calculons normalement la valeur liquidative par action de chaque série de chaque fonds après la clôture de séance de la Bourse de Toronto (la « TSX ») chaque jour où cette dernière est ouverte aux fins de négociation. Dans des circonstances exceptionnelles, nous pouvons suspendre ce calcul.

La valeur liquidative par action de chaque série d'un fonds est la valeur de son passif et la quote-part des frais communs au marché courante de la quote-part des actifs attribuée à la série, déduction faite de son passif et de la quote-part des frais communs attribuables à la série, divisée par le nombre total d'actions en circulation de cette série. Les frais courants de la société sont partagés par l'ensemble des Fonds Société et sont attribués selon la valeur liquidative de chaque Fonds Société et l'attribution à un Fonds Société donné est ensuite traitée comme des frais courants du Fonds Société devant être partagés entre les séries de ce Fonds Société. Nous pouvons attribuer des frais à un Fonds Société en particulier lorsqu'il est raisonnable de le faire. Les titres qui sont négociés à une bourse sont habituellement évalués à leur cours de clôture à cette bourse.

Toutefois, si le cours n'est pas une représentation fidèle de la valeur du titre, nous utiliserons une autre méthode pour établir sa valeur, soit l'évaluation à la juste valeur, qui sera utilisée lorsque la valeur d'un titre est touchée par des événements qui se produisent après la clôture de la bourse à laquelle les titres sont principalement négociés. L'évaluation à la juste valeur peut également être utilisée dans d'autres circonstances.

Tous les fonds sont évalués en dollars canadiens.

À propos de la série d'actions

Les fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié le sont sous forme d'actions de série A et de série M seulement. Les séries comportent des frais de gestion différents et s'adressent à différents investisseurs :

- Les actions de série A sont offerts à tous les investisseurs.
- Les actions de série M sont offertes aux investisseurs qui ont signé une convention de gestion carte blanche avec Gestion d'actifs Scotia S.E.C. ou avec Trust Scotia.

Comment acheter des parts

La Catégorie Scotia de rendement à court terme, la Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré, la Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia, la Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe et la Catégorie Scotia d'obligations de sociétés canadiennes à rendement en capital n'acceptent plus de nouvelles souscriptions et les substitutions de ces titres par les titres d'autres fonds. La fermeture n'a pas d'incidence sur la substitution d'autres fonds à ces fonds. Il est possible que nous décidions de rouvrir ces fonds aux nouvelles souscriptions à l'avenir.

Placements minimaux

Les montants minimaux du placement initial et de chaque placement subséquent d'actions de série A des Portefeuilles INNOVA Scotia sont 50 000 \$ et 100 \$, respectivement, et les montants minimaux du placement initial et de chaque placement subséquent dans des actions de série A de la Catégorie Scotia de dividendes mondiaux, de la Catégorie Scotia de dividendes canadiens, de la Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré, de la Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe, de la Catégorie Scotia mixte actions canadiennes, de la Catégorie Scotia mixte actions américaines et de la Catégorie Scotia mixte actions internationales sont 10 000 \$ et 100 \$, respectivement. Pour ce qui est des actions de série M d'un fonds, l'investissement initial minimal est généralement de 250 000 \$. Si vous achetez, vendez ou substituez des actions par l'intermédiaire de courtiers qui ne sont pas membres de notre groupe, vous pourriez être assujetti à des montants initiaux minimaux ou des montants subséquents minimaux plus élevés pour effectuer un placement.

Nous pouvons racheter vos actions si la valeur de votre placement dans n'importe quelles actions d'un fonds tombe en deçà du placement initial minimal. Nous pouvons modifier les montants minimaux pour les placements initiaux et subséquents dans les actions d'un fonds en tout temps au cas par cas, sous réserve de la législation en valeurs mobilière applicable.

Renseignements complémentaires sur les achats

- Nous pouvons refuser la totalité ou toute partie de votre ordre avant la fin du prochain jour ouvrable du fonds qui reçoit l'ordre. Si nous refusons l'ordre, nous renverrons immédiatement l'argent reçu, sans intérêt.
- Nous pouvons refuser votre ordre si vous avez effectué plusieurs achats et plusieurs ventes d'actions d'un fonds dans un délai très court, habituellement de 31 jours, sauf dans le cas de la Catégorie Scotia rendement à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations à court terme*.
- Vous devez payer vos actions au moment où vous les achetez. Si nous ne recevons pas votre paiement dans les trois jours ouvrables suivant l'établissement du prix d'achat, nous vendrons vos actions le jour ouvrable suivant. Si le produit de la vente est supérieur au coût d'achat des actions, le fonds conserve la différence. Si le produit est inférieur au coût d'achat des actions, nous devons payer l'insuffisance. Nous pouvons recouvrer l'insuffisance et les frais connexes auprès du courtier qui a passé l'ordre, ou auprès de vous si vous nous avez passé l'ordre directement.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation de votre achat dès que votre ordre aura été traité. Si vous achetez des actions à l'aide de cotisations par prélèvements automatiques, vous recevrez une confirmation d'opération uniquement pour le placement initial et au moment où vous modifierez le montant de votre placement régulier.

Substitutions de titres de fonds

Vous pouvez substituer des titres d'un Fonds Scotia à un autre Fonds Scotia tant que vous êtes admissible à détenir des titres de la série particulière de ce Fonds Scotia. Une substitution comporte un mouvement de fonds d'un fonds à un autre Fonds Scotia. En règle générale, il peut s'agir d'un ordre de vente et de souscription ou de conversion de vos titres. Nous décrivons ci-dessous les types d'échange que vous pouvez effectuer. Lorsque nous recevons votre ordre, nous vendons ou convertissons vos titres du premier fonds et utilisons le produit pour souscrire des titres du deuxième Fonds Scotia. Les formalités de souscription et de vente des titres d'un Fonds Scotia s'appliquent également aux substitutions. Un fonds, autre que la Catégorie Scotia de rendement à court terme, peut également vous facturer des frais relatifs aux opérations à court terme ou aux opérations fréquentes si vous échangez des titres dans les 31 jours suivant l'achat ou effectuez des échanges multiples dans les 10 jours civils suivant l'achat. Veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations à court terme*.

Échanges entre les Fonds Société et les séries d'un Fonds Société

Un échange entre les actions de différents Fonds Société ou entre les actions des séries d'un même Fonds Société est considéré comme une conversion. Par conséquent, vous pouvez faire convertir des actions d'un Fonds Société en actions d'un autre Fonds Société tant que vous êtes admissible à cette série de l'autre Fonds Société. Vous pouvez convertir des actions d'une série en actions d'une autre série du même Fonds Société tant que vous êtes admissible à l'autre série du Fonds Société. Lorsque vous faites convertir des actions en actions d'un autre Fonds Société ou d'une autre série, la valeur de votre placement demeure la même (sans tenir compte des frais de conversion applicables), mais le nombre d'actions que vous détenez change, étant donné que chaque série de chaque Fonds Société a un prix par action différent. En général, une conversion n'est pas considérée comme une disposition aux fins de l'impôt et n'entraîne donc ni gain en capital ni perte en capital. Toutefois, le rachat d'actions effectué pour payer les frais de substitution que votre courtier vous impose est considéré comme une disposition aux fins de l'impôt.

Échanges entre les Fonds Société et les Fiducies

Les échanges entre un Fonds Société et une Fiducie sont considérés comme une disposition aux fins de l'impôt. Si vous détenez vos titres dans un compte non enregistré, vous pourriez réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital au moment de la disposition. Les gains en capital sont imposables.

Renseignements complémentaires sur les substitutions

- Les règles qui régissent l'achat et la vente d'actions s'appliquent également aux substitutions.
- Vous pouvez faire des substitutions entre les fonds évalués dans une même monnaie.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation dès que votre ordre aura été traité.

Comment vendre vos actions

En général, vos directives de vente doivent être faites par écrit, et votre banque ou votre courtier doit garantir votre signature. Il se peut que nous vous demandions une autre preuve de votre autorisation de signer.

Nous enverrons votre paiement à votre courtier dans les trois jours ouvrables de la réception de votre ordre dûment rempli. Si vous vendez des actions d'un fonds, autres que celles de la Catégorie Scotia de rendement à court terme dans les 31 jours de leur achat, vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations à court terme* pour obtenir des détails à ce propos.

Vous pouvez également vendre des actions de façon régulière en établissant un programme de retraits automatiques. Veuillez vous reporter à la rubrique *Services facultatifs* pour obtenir des détails à ce propos.

Nous pouvons racheter vos actions dans certaines circonstances. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la retenue fiscale américaine* des présentes et à la rubrique *Actions des fonds – Rachats* de la notice annuelle pour plus de détails.

Renseignements complémentaires sur la vente

- Vous devez fournir tous les documents nécessaires dans les 10 jours ouvrables suivant l'établissement du prix de rachat. Si nous ne les recevons pas, nous ferons racheter les actions à la fermeture des bureaux le 10^e jour ouvrable. Si le coût de l'achat des actions est inférieur au produit de la vente, le fonds conservera la différence. Si le coût de l'achat des actions est supérieur au produit de la vente, nous devons payer l'insuffisance. Nous pouvons recouvrer l'insuffisance et les frais connexes auprès du courtier qui a passé l'ordre, ou auprès de vous si vous nous avez passé l'ordre directement.
- Les ordres de vente passés pour les sociétés par actions, fiducies, sociétés de personnes, mandataires, fiduciaires, copropriétaires survivants ou successions doivent être accompagnés des documents nécessaires et d'une preuve de l'autorisation de signer. L'ordre de vente ne prendra effet que lorsque le fonds aura reçu tous les documents nécessaires, dûment remplis.
- Si vous détenez vos actions dans un compte non enregistré, vous aurez à payer de l'impôt au moment de la disposition et cette disposition devrait donner lieu pour la plupart des porteurs de titres à un gain en capital ou à une perte en capital.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation dès que votre ordre aura été traité. Si vous vendez des actions par l'intermédiaire du programme de retraits automatiques, vous recevrez une confirmation d'opération uniquement pour le premier retrait.

Suspension de votre droit d'acheter, de substituer et de vendre des actions

La réglementation sur les valeurs mobilières nous permet de suspendre temporairement votre droit de vendre vos actions et de reporter le paiement du produit de la vente :

- pendant toute période où la négociation normale est suspendue à une bourse à laquelle des titres ou des instruments dérivés constituant plus de 50 % de la valeur du fonds ou de sa position sur le marché sous-jacent sont négociés et que ces titres ou instruments dérivés ne sont négociés à aucune autre bourse, ou encore
- avec l'approbation des autorités en valeurs mobilières.

Nous pouvons également suspendre votre droit de vendre vos actions et reporter le paiement du produit de la vente si le fonds dans lequel vous avez investi investit dans un Fonds S.E.C. ou un fonds sous-jacent et que ce Fonds S.E.C. ou fonds sous-jacent suspend le droit du fonds de racheter son placement.

Nous n'accepterons aucun ordre d'achat d'actions d'un fonds pendant la période où nous avons suspendu le droit des investisseurs de vendre leurs actions.

Vous pouvez retirer votre ordre de vente avant la fin de la période de suspension. Sinon, nous vendrons vos actions à la première valeur liquidative par action calculée après la levée de la suspension.

Opérations à court terme

Les opérations à court terme effectuées par des investisseurs peuvent faire augmenter les frais d'un fonds, ce qui peut avoir une incidence sur tous les investisseurs du fonds et sur l'intérêt financier des investisseurs à long terme. Les opérations à court terme peuvent avoir une incidence sur le rendement d'un fonds en obligeant le conseiller en valeurs à conserver plus d'argent dans le fonds que ce qui serait autrement nécessaire. Pour dissuader quiconque d'effectuer des opérations à court terme, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % du montant des actions que vous vendez ou substituez, si vous vendez ou substituez des actions dans les 31 jours de leur achat (ou dans les 90 jours de leur achat dans le cas de la Catégorie Scotia de rendement à court terme). Les frais d'opérations à court terme ne s'appliquent pas :

- au rééquilibrage automatique qui fait partie des services fournis par le gestionnaire;
- aux opérations ne dépassant pas un certain montant minimum établi par le gestionnaire à l'occasion;
- aux rectifications d'opération ou à toute autre opération initiée par le gestionnaire ou le conseiller en valeurs applicable;
- aux transferts de titres d'un fonds entre deux comptes appartenant au même porteur de titres;
- aux paiements au titre d'un FERR ou d'un FRV versés régulièrement;
- aux versements régulièrement effectués au programme de retraits automatiques.

Tout arrangement officiel ou officieux autorisant les opérations à court terme est décrit dans la notice annuelle du fonds. Si la réglementation en valeurs mobilières impose l'adoption de politiques précises concernant les opérations à court terme, les fonds adopteront de telles politiques si les autorités en valeurs mobilières les mettent en œuvre. Au besoin, ces politiques seront adoptées sans que le présent prospectus simplifié ou la notice annuelle du fonds soit modifié et sans que vous en soyez avisé, à moins que la réglementation ne l'exige autrement.

Services facultatifs

Dans cette rubrique, vous apprenez quels comptes, programmes et services sont offerts aux investisseurs des Fonds Scotia. Pour plus de détails et pour obtenir des formulaires de demande, téléphonez-nous au 1-800-387-5004 pour le service en français ou au 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour le service en anglais ou communiquez avec votre succursale de la Banque Scotia.

Cotisations par prélèvements automatiques

Après avoir effectué votre placement initial, vous pouvez effectuer à intervalles réguliers des cotisations par prélèvements automatiques (les « CPA ») aux fonds de votre choix au moyen de virements automatiques à partir de votre compte bancaire auprès de toute institution financière du Canada.

Renseignements complémentaires sur les cotisations par prélèvements automatiques

- Les cotisations par prélèvements automatiques peuvent se faire pour les comptes non enregistrés, les REER, les REEE, les REEI et les CELI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Placements minimaux* pour obtenir des détails à ce propos.
- Vous pouvez choisir d'investir toutes les semaines, deux fois par semaine, deux fois par mois, mensuellement, bimestriellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
- Nous transférerons automatiquement l'argent de votre compte bancaire aux Fonds que vous aurez choisis.
- Vous pouvez changer le montant investi et la fréquence de votre placement, ou encore mettre fin au programme en tout temps, en communiquant avec votre représentant en épargne collective.
- Nous pouvons modifier ou annuler le programme à tout moment.
- Si vous faites des achats au moyen de cotisations par prélèvements automatiques, vous recevrez le prospectus simplifié de renouvellement des fonds seulement si vous en faites la demande. Si vous désirez recevoir un exemplaire du prospectus de renouvellement avec toute modification, veuillez communiquer avec nous au 1-800-387-5004, faites parvenir votre demande par télécopieur à votre succursale de la Banque Scotia ou encore rendez-vous à la succursale la plus près de chez vous. Vous trouverez le prospectus actuel de même que toute modification à celui-ci à l'adresse www.sedar.com ou www.fondsscotia.com. Même si aucun droit de résolution n'est prévu par la loi à l'égard d'un achat d'actions effectué au moyen d'une cotisation par prélèvements automatiques, vous aurez toujours le droit de demander des dommages-intérêts ou la nullité dans le cas où un prospectus de renouvellement contiendrait des informations fausses ou trompeuses, que vous ayez ou non demandé un prospectus de renouvellement.

Programme de retraits automatiques

Les programmes de retraits automatiques vous permettent de recevoir des paiements en espèces réguliers des fonds. Le solde minimal requis pour participer au programme est de 50 000 \$ pour les Portefeuilles et de 10 000 \$ pour tous les autres fonds, et le montant minimum pour chaque retrait est de 50 \$.

Renseignements complémentaires sur le programme de retraits automatiques

- Le programme de retraits automatiques est uniquement offert pour les comptes non enregistrés et la série A.
- Vous pouvez choisir de recevoir des paiements mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
- Nous vendrons automatiquement le nombre d'actions nécessaire pour effectuer des paiements à votre compte bancaire auprès de toute institution financière du Canada, ou par chèque.
- Si vous vendez des actions dans les 31 jours de leur achat, il se pourrait que vous ayez à payer des frais d'opérations à court terme, sauf dans le cas de la Catégorie Scotia de rendement à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations à court terme* pour obtenir plus de détails.
- Si vous détenez vos actions dans un compte non enregistré, il se peut que vous réalisiez un gain en capital ou que vous subissiez une perte en capital. Les gains en capital sont imposables.
- Vous pouvez changer les fonds et le montant ou la fréquence de vos paiements, ou encore annuler le programme en communiquant avec votre représentant en épargne collective.
- Nous pouvons modifier ou annuler le programme, ou encore renoncer aux montants minimaux à tout moment.

Si les montants que vous retirez sont supérieurs au rendement de vos actions, vous risquez d'épuiser votre placement.

Régimes enregistrés

Des régimes enregistrés Scotia, notamment des REER, des FERR, des REEI, des CRIF, des RERI, des FRV, des FRRI, des FRRP, des REEE et des CELI sont offerts par votre courtier ou conseiller de la Banque Scotia. Vous pouvez investir des sommes forfaitaires ou, si vous le préférez, vous pouvez mettre en place un programme d'investissement automatique au moyen de cotisations par prélèvements automatiques. Veuillez vous reporter à la rubrique *Placements minimaux* pour connaître les montants minimaux des placements. Vous pouvez aussi détenir des actions des fonds dans des régimes enregistrés autogérés auprès d'autres institutions financières. Il se pourrait qu'on vous demande des frais pour de tels régimes.

Frais

Dans la présente rubrique, nous décrivons les frais que vous pourriez avoir à payer si vous investissez dans les fonds. Il se peut que vous ayez à payer des frais directement, ou alors les fonds peuvent avoir à en payer certains, ce qui peut réduire la valeur de votre placement. Les fonds sont tenus d'acquitter la taxe sur les produits et services (la « TPS ») ou la taxe de vente harmonisée (la « TVH ») sur les frais de gestion, les frais d'administration et certains autres frais d'exploitation à l'égard de chaque série d'actions en fonction du lieu de résidence, aux fins de l'impôt, des investisseurs dans la série d'actions donnée. À l'heure actuelle, la TPS est fixée à 5 %. Par conséquent, la modification des taux de TVH en vigueur, l'adoption de la TVH par d'autres provinces,

l'abandon de la TVH par les provinces qui l'avaient déjà adoptée et des changements dans la répartition des territoires de résidence des investisseurs dans chaque série d'actions pourraient avoir une incidence sur les fonds d'une année à l'autre.

Puisque les parts de série A et de série M des fonds ne comportent pas de frais d'acquisition, il n'est pas nécessaire de tenir une assemblée des porteurs de titres de ces séries des fonds pour approuver une augmentation des frais imputés aux fonds. Une telle augmentation ne peut prendre effet que si les porteurs de titres sont avisés au moins 60 jours avant la date de son entrée en vigueur.

Frais payables par les fonds

Frais de gestion

Chaque fonds nous verse des frais de gestion pour chaque série d'actions en contrepartie des services de gestion généraux rendus. Ces frais sont calculés et comptabilisés quotidiennement et versés mensuellement. Les frais de gestion annuels maximaux pour les actions de série M de chaque fonds est de 0,50 %. Les taux annuels maximaux, lesquels sont des pourcentages de la valeur liquidative, des frais de gestion pour les actions de série A de chaque fonds sont les suivants :

Fonds	Frais de gestion annuels maximaux de série A
Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré	1,10 %
Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe	1,25 %
Catégorie Scotia de dividendes canadiens	1,50 %
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes	1,85 %
Catégorie Scotia mixte actions américaines	1,95 %
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux	2,00 %
Catégorie Scotia mixte actions internationales	2,00 %
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	1,60 %
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	1,70 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	1,80 %
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	1,90 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	2,00 %

Remise sur les frais de gestion

Le gestionnaire peut accepter de renoncer à une partie des frais de gestion qu'il recevrait autrement d'un fonds pour le placement d'un actionnaire dans le Fonds (soit une *remise sur les frais de gestion*). Nous remboursions directement à l'actionnaire le montant de la remise. Le montant de cette remise est négociable et est réinvesti dans le fonds. Nous pouvons cesser la remise sur les frais de gestion en vous informant par écrit ou en informant votre courtier. Ainsi, le coût de la remise sur les frais de gestion est effectivement assumé par le gestionnaire, et non par les fonds, car ceux-ci paient des frais de gestion réduits.

Frais payables par les fonds (suite)

Frais d'administration et autres frais d'exploitation Le gestionnaire verse certains frais d'exploitation des fonds. Ces frais comprennent les droits de dépôt et les autres frais d'exploitation courants, notamment les frais de tenue des registres, de comptabilité et d'évaluation du fonds; les frais de dépôt; les frais d'audit et juridiques; les coûts liés à l'établissement et à la distribution des rapports annuels et semestriels, des prospectus, des aperçus du fonds et des déclarations, et les documents destinés aux investisseurs. Les frais d'administration peuvent varier selon la série d'actions ainsi que selon le fonds. En retour, chaque fonds verse des frais d'administration fixes qui sont calculés et accumulés quotidiennement, et versés mensuellement. Les taux annuels maximaux des frais d'administration des actions de série A et de série M de chaque fonds, lesquels sont des pourcentages de la valeur liquidative sont les suivants :

Fonds	Frais d'administration annuels maximaux	
	Série A	Série M
Catégorie Scotia de rendement à court terme		0,05 %
Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré	0,10 %	0,05 %
Catégorie Scotia d'obligations de sociétés canadiennes à rendement en capital		0,08 %
Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe	0,10 %	
Catégorie Scotia de dividendes canadiens	0,10 %	0,08 %
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes	0,15 %	
Catégorie Scotia mixte actions américaines	0,20 %	
Catégorie privée Scotia d'actions canadiennes		0,10 %
Catégorie privée Scotia de dividendes américains		0,15 %
Catégorie privée Scotia d'actions américaines		0,15 %
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux	0,30 %	
Catégorie Scotia mixte actions internationales	0,30 %	
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	0,10 %	
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	0,10 %	
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	0,10 %	
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	0,10 %	
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	0,10 %	

Chaque fonds paie également des frais d'exploitation directement, y compris les frais liés au conseil d'administration de la société, les frais au comité d'examen indépendant (le « CEI ») des fonds, les coûts liés à de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires, les frais nouvellement introduits par un organisme de réglementation ou un autre organisme gouvernemental qui sont basés sur l'actif ou d'autres critères des fonds, les frais d'opérations, y compris tous les frais liés aux instruments dérivés, et les frais liés aux emprunts (collectivement, les *autres frais*), et les taxes (notamment la TPS ou la TVH, selon le cas).

Le prix d'achat de tous les titres et autres biens acquis par les fonds ou en leur nom (y compris les frais de courtage, les commissions et les frais de services versés dans le cadre de l'achat ou de la vente des titres et des biens en question) est considéré comme le coût en capital payé directement par les fonds et, par conséquent, il n'est pas considéré comme faisant partie des frais d'exploitation des fonds payés par le gestionnaire.

D'autres frais du fonds seront répartis entre les fonds et chaque série d'un fonds a ses propres frais et sa quote-part proportionnelle des frais du fonds qui sont communs à toutes les séries. Actuellement, chaque membre du CEI a droit à une provision annuelle de 35 000 \$ (de 47 500 \$ pour ce qui est du président) et à un jeton de présence de 1 500 \$ par réunion du CEI à laquelle il assiste. Chaque Fonds Scotia verse une quote-part de la rémunération totale versée au CEI chaque année et rembourse aux membres du CEI les frais qu'ils ont engagés dans le cadre des services qu'ils rendent en tant que membres du CEI. La quote-part de la rémunération du CEI que chaque fonds doit verser sera mentionnée dans les états financiers des fonds. Le gestionnaire peut, pendant certains exercices et dans certains cas, payer une partie des frais d'administration ou des autres frais d'une série. Les frais d'administration et les autres frais sont inclus dans le ratio des frais de gestion d'un fonds.

Fonds qui investissent dans d'autres fonds

Des frais sont payables par le fonds sous-jacent dans lequel un fonds investit, en sus des frais payables par le fonds. Un fonds sous-jacent paie ses propres frais d'administration et autres frais, lesquels s'ajoutent aux frais d'administration et aux autres frais payables par un fonds qui investit dans le fonds sous-jacent. En outre, si un fonds investit dans un Fonds S.E.C. qui investit à son tour dans un autre fonds ou qui est exposé à ce dernier, y compris un Fonds de référence, les frais (autres que les frais de gestion) et les frais d'exploitation sont payables par le Fonds S.E.C. et le Fonds S.E.C. assume indirectement les frais et frais d'exploitation de l'autre fonds, y compris un Fonds de référence. Toutefois, un fonds n'assumera pas de frais de gestion ou de primes au rendement qui, pour une personne raisonnable, constituerait un dédoublement des frais que doivent assumer les fonds sous-jacents de ce fonds pour le même service. De plus, un fonds ne versera pas de frais d'acquisition ni de frais de rachat à l'acquisition ou au rachat de titres d'un fonds sous-jacent.

Frais payables par les fonds (suite)

Chaque Fonds S.E.C. investit dans un portefeuille de titres et conclut des contrats à terme de gré à gré conformément auxquels il achète et vend les titres de capitaux propres canadiens afin d'obtenir une exposition au Fonds de référence. Afin d'exécuter sa stratégie, chaque Fonds S.E.C. assumera certains frais liés aux contrats à terme de gré à gré facturés par les cocontractants. Nous nous attendons à ce que les frais liés aux contrats à terme de gré à gré correspondent au maximum à 1,00 % de la valeur des contrats à terme de gré à gré par année et les frais liés à la couverture correspondent au maximum à 1,00 % de la valeur des contrats à terme de gré à gré par année. Ces estimations sont assujetties à des minimums contractuels qui peuvent être imposés par les cocontractants et qui peuvent être influencés par le niveau d'actif du Fonds S.E.C. Si un Fonds S.E.C. résilie un contrat à terme de gré à gré avant la date d'échéance prévue, des frais additionnels, qui ne devraient pas être élevés, peuvent être exigés du Fonds S.E.C. pour les pertes subies ou les coûts engagés par le cocontractant ou les membres de son groupe en raison de la résiliation, de la liquidation, de l'obtention ou du rétablissement d'une couverture ou d'une position connexe. Le Fonds S.E.C. ne procédera à la résiliation que s'il en va de l'intérêt du Fonds S.E.C. et de ses porteurs de titres. Les frais liés au contrat à terme de gré à gré et les frais connexes comme les frais liés à la couverture peuvent changer en tout temps et sans préavis aux porteurs de titres des fonds dans lesquels le Fonds S.E.C. investit.

Frais payables directement par vous

Aucuns frais de vente ni de rachat ne sont payables par un fonds lorsqu'il achète ou vend des titres d'un fonds sous-jacent (y compris un Fonds S.E.C.) géré par nous ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens si le paiement de ces frais pourrait raisonnablement être perçu comme un paiement en double des frais payables par un investisseur du fonds.

Frais d'acquisition	Aucuns
Frais de rachat	Aucuns
Frais de substitution	Aucuns
Frais d'opérations à court terme	Pour dissuader quiconque d'effectuer des opérations à court terme, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % du montant des actions que vous vendez ou substituez, si vous vendez ou substituez vos actions dans les 31 jours de leur achat (ou dans les 90 jours dans le cas de la Catégorie Scotia de rendement à court terme). Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Opérations à court terme</i> .
Frais relatifs aux régimes enregistrés	Des frais de retrait ou de transfert d'au plus 50 \$ peuvent s'appliquer.
Autres frais	<ul style="list-style-type: none">• Cotisations par prélèvements automatiques : aucuns• Programme de retraits automatiques : aucuns

Incidence des frais d'acquisition

Les actions de série A et de série M des fonds ne comportent pas de frais d'acquisition. Cela signifie que vous ne payez aucune commission de vente lorsque vous achetez, substituez ou vendez des actions de ces séries par l'intermédiaire de Placements Scotia Inc. ou de Scotia Capitaux Inc. (y compris ScotiaMcLeod

et Scotia iTRADE). Il se peut que vous ayez à payer une commission de vente ou d'autres frais si vous achetez, substituez ou vendez des actions par l'intermédiaire d'autres courtiers. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération du courtier* ci-après.

Rémunération du courtier

Dans cette rubrique, nous expliquons la façon dont nous rémunérons les courtiers lorsque vous investissez dans des parts de catégorie A des fonds.

Commissions de vente

Nous pouvons verser à Placements Scotia Inc. une commission de souscription initiale pouvant aller jusqu'à 1 % du montant qu'un actionnaire investit dans la série A des fonds. Nous pouvons verser, à l'égard des actions de série M des fonds, une commission de recommandation annuelle aux courtiers pouvant atteindre la

moitié des frais de conseils versés par nos clients au cours de la première année.

Frais de service

Nous pouvons verser aux employés de Placements Scotia Inc., de ScotiaMcLeod ou de Scotia iTRADE ou aux autres courtiers inscrits des frais de service sur les actions de série A des fonds. Nous ne payons pas de frais de service à l'égard des actions de série M. Les frais sont calculés quotidiennement et payés mensuellement et, sous réserve de certaines conditions, sont fondés sur la valeur des actions de série A de chaque fonds que

les investisseurs détiennent, vendues par un courtier, aux taux annuels suivants :

Fonds	Taux annuels maximaux des frais de service
Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré	
Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe	jusqu'à 0,50 %
Catégorie Scotia de dividendes canadiens	
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux	jusqu'à 1,00 %
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	jusqu'à 0,75 %
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	jusqu'à 1,00 %
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes	
Catégorie Scotia mixte actions américaines	
Catégorie Scotia mixte actions internationales	

Programme d'encouragement des ventes

Nous accordons des récompenses, comme de l'argent ou des biens, aux employés de Placements Scotia Inc. ou aux

succursales à l'égard de la vente des titres d'OPC. Nous estimons que le coût annuel de ces récompenses ne dépassera pas la somme de 1\$ par tranche d'investissement de 1 000 \$ par porteur de titres. La valeur maximale d'une récompense qui peut être attribuée à un employé est de 1 000 \$ par année. Les membres de la Banque Scotia peuvent inclure la vente de titres des fonds dans leur programme général d'encouragement. Ces programmes comportent plusieurs produits différents de la Banque Scotia. Nous pouvons offrir d'autres programmes d'encouragement, tant qu'ils sont approuvés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les fonds et leurs porteurs de titres ne paient aucun frais pour les programmes d'encouragement.

Participation

La Banque Scotia est, directement ou indirectement, propriétaire de la totalité des titres de Placements Scotia Inc. et de Scotia Capitaux Inc. (qui comprend ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE), Valeurs mobilières DWM Inc. et Services financiers Dundee inc. Chacun des courtiers précités peut vendre des parts des fonds.

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Le coût des commissions de vente et de service et des programmes d'encouragement relatifs aux ventes a représenté environ 46,69 % du total des frais de gestion que nous avons tirés

de tous les Fonds Scotia au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Incidences fiscales pour les investisseurs

La présente rubrique constitue un résumé général des incidences fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent à votre placement dans le fonds. Aux termes de celui-ci, il est donc supposé que :

- vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie);
- vous êtes un résident canadien;
- vous n'avez pas de lien de dépendance avec le fonds;
- vous détenez vos actions à titre d'immobilisations.

Le présent résumé suppose que la société sera une « société de placement à capital variable », au sens de la Loi de l'impôt, à tous moments importants. La présente section n'est pas exhaustive et votre situation pourrait être différente. Vous devriez donc consulter votre conseiller fiscal au sujet de votre situation personnelle.

Votre placement peut fructifier

Les fonds produisent des bénéfices sous forme de revenu et de gains en capital. Le revenu comprend l'intérêt et les dividendes

qu'un fonds tire de ses placements ainsi que les gains qu'il réalise sur certains instruments dérivés. Un fonds réalise des gains en capital lorsqu'il vend des placements à profit.

Vous obtenez de l'argent sous forme de dividendes.

Vous pouvez aussi obtenir de l'argent sous forme de gains en capital au moment de la vente ou de la substitution de vos actions à profit. Il se peut que vous subissiez une perte en capital au moment de la vente ou de la substitution de vos actions à perte.

Imposition du revenu

L'impôt que vous payez dépend du fait que vous détenez vos actions dans un régime enregistré ou dans un compte non enregistré.

Actions détenues dans un régime enregistré

Pourvu que la société soit une « société de placement à capital variable » au sens de la Loi de l'impôt à tous les moments

importants, les actions d'un Fonds Société de la société seront des « placements admissibles » pour les régimes enregistrés.

Si vous détenez des actions d'un fonds dans un REER, un FERR, un REEI, un REEE, un CELI ou un autre régime enregistré, vous ne payez aucun impôt sur les dividendes que le fonds touche sur ces actions ou sur les gains en capital que reçoit votre régime enregistré à la vente ou à la substitution d'actions détenues dans le cadre du régime. Lorsque vous retirez de l'argent d'un régime enregistré (autre qu'un CELI), cette somme est en général assujettie à l'impôt, selon votre taux d'imposition marginal. Nous vous prions de consulter un expert en fiscalité pour connaître les règles spéciales qui s'appliquent aux REEE et aux REEI.

Actions détenues dans un compte non enregistré

Dividendes des fonds

La société peut verser des dividendes ordinaires et/ou des dividendes sur les gains en capital. Le conseil décide du moment où les dividendes sont versés en tenant compte des recommandations du gestionnaire.

Les dividendes sont imposables au cours de l'année où vous les recevez, que vous les receviez en espèces ou que vous les réinvestissez dans d'autres actions.

Les dividendes peuvent comprendre des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital. Les dividendes ordinaires que vous recevez des Fonds Société sont considérés comme des dividendes imposables, déterminés ou non, et sont assujettis aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes applicables aux dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables.

Les dividendes sur les gains en capital sont considérés comme des distributions de gains en capital réalisés par la société et ils seront, de façon générale, considérés comme des gains en capital que vous avez réalisés. En général, vous devez inclure la moitié du montant des gains en capital dans votre revenu aux fins de l'impôt. La société peut verser des dividendes sur les gains en capital aux actionnaires d'un ou de plusieurs Fonds Société donnés afin d'obtenir un remboursement de l'impôt sur les gains en capital payable par la société, dans son ensemble, que cet impôt soit lié au non au portefeuille de placement attribuable à un ou plusieurs Fonds Société.

Le cours d'une action d'un Fonds Société peut comprendre le revenu ou les gains en capital que le Fonds Société a gagnés, mais qu'il n'a pas encore réalisés ou distribués. Si vous achetez des actions d'un Fonds Société avant qu'il verse un dividende, le dividende que vous recevrez sera imposable, même si le Fonds Société a gagné le montant avant que vous n'investissez dans celui-ci. Par exemple, le Fonds Société peut verser son seul ou plus important dividende en décembre. Si vous achetez des actions vers la fin de l'année, vous aurez à payer de l'impôt sur le dividende que vous recevez, et ce, même si votre placement dans le Fonds Société n'était pas pour l'année entière.

En règle générale, vous devez inclure dans votre revenu la remise sur les frais de gestion dont vous avez bénéficié. Toutefois, dans certaines circonstances, vous pouvez plutôt choisir de réduire le prix de base rajusté de vos titres du montant de la remise.

Nous émettons à votre intention un relevé d'impôt indiquant le montant imposable de vos dividendes et tout crédit d'impôt fédéral pour dividendes qui s'applique, ainsi que les dividendes sur les gains en capital à l'égard de l'année d'imposition précédente.

Gains (ou pertes) en capital des investisseurs

La disposition d'une action, notamment au moyen d'un rachat d'actions ou d'un échange d'actions d'une série en particulier d'un Fonds Société contre des titres d'un autre fonds (sauf l'échange d'actions au sein de la société) peut donner lieu à un gain en capital ou à une perte en capital. Votre gain en capital ou votre perte en capital correspond à la différence entre le produit de la disposition (d'une façon générale, la contrepartie reçue de la disposition déduction faite des coûts de disposition raisonnables) et votre prix de base rajusté de cette action.

L'échange des actions d'une série d'un Fonds Société contre les actions d'une même série ou d'une série différente d'un Fonds Société différent de la même société ou contre une série d'actions différente du même Fonds Société n'est pas considéré comme une disposition pour les fins de l'impôt. Par conséquent, vous ne réaliserez pas de gain ni ne subirez de perte à la suite d'un échange. Si vous faites échanger des actions d'une série en particulier d'un Fonds Société, le coût de la série d'actions du Fonds Société acquises au moment de l'échange correspond au même prix de base rajusté des actions de la série du Fonds Société échangées immédiatement avant l'échange. Une moyenne du coût sera calculée pour le prix de base rajusté des autres actions de cette série du Fonds Société détenues ou que vous aurez ultérieurement acquises.

Calcul du prix de base rajusté

Votre gain en capital ou votre perte en capital aux fins de l'impôt est l'écart entre le montant que vous recevez lorsque vous vendez ou substituez vos actions et le prix de base rajusté de ces actions, moins les coûts de la vente, le cas échéant. Aux fins fiscales, vous devez calculer votre prix de base rajusté en dollars canadiens séparément pour chaque série d'actions d'un Fonds Société que vous détenez.

En règle générale, le prix de base rajusté global de vos actions d'une série d'actions d'un fonds correspond à ce qui suit :

- le montant total payé pour toutes vos actions de la série du fonds (y compris les frais d'acquisition);
- plus les dividendes et la remise sur les frais de gestion réinvestis dans des actions additionnelles de cette série du fonds;
- moins le prix de base rajusté des actions de cette série que vous avez fait racheter ou dont vous vous êtes départi.

Le prix de base rajusté de chacune de vos actions d'une série d'un fonds sera généralement égal au prix de base rajusté global de toutes les actions de la série en question du fonds que vous détenez au moment de la disposition divisé par le nombre total d'actions de la série du fonds que vous détenez. Vous devriez

tenir un registre détaillé du coût d'achat de vos actions et des dividendes que vous recevez pour pouvoir calculer le prix de base rajusté de vos actions. Vous voudrez peut-être consulter un expert en fiscalité à ce sujet.

Taux de rotation des titres en portefeuille

Chaque fonds publie son taux de rotation des titres en portefeuille dans son rapport de la direction sur le rendement du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille au cours d'une année est élevé, plus les frais d'opérations devant être payés par le fonds au cours de l'année sont élevés, et plus il est probable que le fonds réalisera des gains ou subira des pertes. Il n'y a pas nécessairement de corrélation entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Quels sont vos droits ?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié, ou un droit d'annulation de toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de titres d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.



Actions de série A

Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré
Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe
Catégorie Scotia de dividendes canadiens
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes
Catégorie Scotia mixte actions américaines
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux
Catégorie Scotia mixte actions internationales
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

Actions de série M

Catégorie Scotia de rendement à court terme
Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré
Catégorie Scotia d'obligations de sociétés canadiennes à rendement en capital
Catégorie Scotia de dividendes canadiens
Catégorie privée Scotia d'actions canadiennes
Catégorie privée Scotia de dividendes américains
Catégorie privée Scotia d'actions américaines

Les Fonds Scotia sont gérés par Gestion d'actifs Scotia S.E.C. et sont offerts par l'intermédiaire de Placements Scotia Inc. ainsi que par d'autres courtiers et conseillers, dont ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE, qui sont des divisions de Scotia Capitaux Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnans). Gestion d'actifs Scotia S.E.C., Scotia Capitaux Inc. et Placements Scotia Inc. sont des entités distinctes de La Banque de Nouvelle-Écosse, bien qu'elles soient détenues en propriété exclusive directe ou indirecte par celle-ci.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chaque fonds dans la notice annuelle, le dernier aperçu du fonds, le dernier état financier intermédiaire ou annuel déposé, et le dernier rapport de la direction sur le rendement du fonds annuel ou intermédiaire déposé. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents sur demande en composant le 1-800-387-5004 pour le service en français ou le 1-800-268-9269 pour le service en anglais, ou en le demandant à Gestion d'actifs Scotia S.E.C.

Gestion d'actifs Scotia S.E.C.
Scotia Plaza
52^e étage
40, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5H 1H1

Vous trouverez également ces documents sur notre site Web au www.fondsscotia.com.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les fonds, comme les circulaires d'information et les contrats importants, sur le site Web www.sedar.com.

